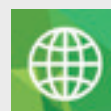


Rapport spécial

## L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée en Afrique de l'Est au titre de la facilité ACP-UE pour l'énergie



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE  
12, rue Alcide De Gasperi  
1615 Luxembourg  
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1

Courriel: [eca-info@eca.europa.eu](mailto:eca-info@eca.europa.eu)  
Internet: <http://eca.europa.eu>

Twitter: @EUAuditorsECA  
YouTube: EUAuditorsECA

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

Print	ISBN 978-92-872-3093-5	ISSN 1831-0850	doi:10.2865/852852	QJ-AB-15-014-FR-C
PDF	ISBN 978-92-872-3035-5	ISSN 1977-5695	doi:10.2865/02105	QJ-AB-15-014-FR-N
EPUB	ISBN 978-92-872-3059-1	ISSN 1977-5695	doi:10.2865/252979	QJ-AB-15-014-FR-E

© Union européenne, 2015  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de la photo 1 nécessite l'autorisation expresse du titulaire du droit d'auteur.

*Printed in Luxembourg*

**Rapport spécial**

## **L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée en Afrique de l'Est au titre de la facilité ACP-UE pour l'énergie**

(présenté en vertu de l'article 287, paragraphe 4, deuxième alinéa, du TFUE)

Les rapports spéciaux de la Cour présentent les résultats de ses audits de la performance et de conformité relatifs à des domaines budgétaires ou questions de gestion spécifiques. La Cour sélectionne et conçoit ces activités d'audit de manière à maximiser leur incidence en tenant compte des risques susceptibles d'affecter la performance ou la conformité, du niveau des recettes ou des dépenses concernées, des évolutions escomptées ainsi que de l'importance politique et de l'intérêt du public.

Le présent audit de la performance a été réalisé par la Chambre III, présidée par M. Karel Pinxten, Membre de la Cour, et compétente pour les domaines de dépenses relatifs aux actions extérieures. L'audit a été effectué sous la responsabilité de M. Klaus-Heiner Lehne, Membre de la Cour, assisté de: M. Michael Weiss, chef de cabinet; M. Gérald Locatelli, chef d'unité; M. Thierry Cozier, chef d'équipe; M. Ruurd De Jong, M<sup>me</sup> Myriam Cazzaniga et M. João Nuno Coelho dos Santos, auditeurs principaux; M. Jean-Louis De Neve, auditeur confirmé.

## Points

### Glossaire et acronymes

### I-VII Synthèse

### 1-9 Introduction

1-2 **L'accès aux services énergétiques est essentiel pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement**

3-9 **La facilité ACP-UE pour l'énergie a été conçue pour permettre des interventions rapides sur le terrain**

### 10-11 Étendue et approche de l'audit

### 12-40 Observations

12-19 **La Commission a bien défini les priorités de l'aide accordée au titre de la facilité pour l'énergie, mais un quart des projets examinés souffraient d'importantes faiblesses de conception**

13-14 Le processus de sélection a permis de soutenir des projets conformes aux priorités de la facilité pour l'énergie

15-19 Un quart des projets examinés ont été financés, bien que d'importantes faiblesses de conception aient été relevées dans le cadre du processus d'évaluation

20-31 **La Commission n'a pas réalisé de suivi satisfaisant de tous les projets**

21-25 Les rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre étaient de qualité inégale

26-31 Pour certains projets qui rencontraient de graves difficultés de mise en œuvre, la Commission n'a pas pris de mesures appropriées en temps utile

32-40 **La plupart des projets examinés ont donné des résultats satisfaisants et avaient de bonnes perspectives de durabilité**

33-36 Dans un quart des projets examinés, la majorité des résultats escomptés n'ont pu être produits

37-40 Les perspectives de durabilité de la quasi-totalité des projets examinés qui avaient abouti étaient bonnes

## 41-44 **Conclusions et recommandations**

**Annexe I — Projets examinés**

**Annexe II — Méthode de notation**

**Annexe III — Projets relevant de la facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'EUEI et secteurs de concentration du 11<sup>e</sup> FED, par pays**

**Annexe IV — Période de mise en œuvre, objectifs et réalisations des projets examinés**

**Annexe V — Suivi des projets examinés**

**Annexe VI — Notation des projets examinés**

## **Réponses de la Commission**

**ACP:** Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

**Deuxième facilité:** Deuxième facilité pour l'énergie, financée au titre du 10<sup>e</sup> FED.

**DG DEVCO:** Au sein de la Commission européenne, la direction générale de la coopération et du développement est chargée:

- d'élaborer la politique de l'UE en matière de développement et de définir des politiques sectorielles dans le domaine de l'aide extérieure,
- de mettre au point, en collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure, la programmation pluriannuelle des instruments d'aide extérieure financés par les FED et le budget général,
- de mettre en œuvre ces instruments,
- de favoriser la coordination entre l'UE et les États membres en matière de coopération au développement et d'assurer la représentation extérieure de l'UE dans ce domaine.

**EUEI:** Initiative Énergie de l'Union européenne pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable  
L'EUEI est le résultat d'efforts conjoints de la Commission et des États membres pour créer des synergies entre leurs politiques et activités de développement respectives. Elle a pour vocation de contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en offrant aux personnes démunies des services énergétiques adéquats, abordables et durables. Elle s'inscrit en outre dans la réponse apportée par l'UE dans le cadre de l'initiative «Énergie durable pour tous» (SE4ALL).

**EUEI PDF:** Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'EUEI.  
Créée en 2005 par la Commission et six États membres (l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et la Suède), elle a pour but d'améliorer la gouvernance dans le secteur de l'énergie en aidant les pays partenaires à élaborer des politiques et des stratégies énergétiques solides.

**Facilité pour l'énergie:** Facilité ACP-UE pour l'énergie.  
Instrument de financement créé en 2005 pour améliorer l'accès aux services énergétiques durables et abordables des populations démunies vivant en zone rurale et périurbaine dans les pays ACP.

**FED:** Fonds européens de développement.  
Les FED sont le principal instrument d'aide de l'UE en matière de coopération au développement dans les pays ACP ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). L'accord de partenariat, signé à Cotonou le 23 juin 2000 pour une durée de vingt ans («l'accord de Cotonou»), constitue actuellement le cadre des relations de l'Union européenne avec les États ACP et les PTOM. Son objectif premier est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté. Le 9<sup>e</sup> FED couvre la période 2000-2007; le 10<sup>e</sup>, la période 2008-2013.

**GIZ:** *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH* (Société fédérale allemande de coopération internationale).

**kW:** Kilowatt (unité de puissance), un kW équivaut à 1 000 watts.

**OCDE:** Organisation de coopération et de développement économiques.  
La mission de l'OCDE est de promouvoir des politiques qui améliorent le bien-être économique et social partout dans le monde.

**OMD:** Objectifs du millénaire pour le développement.

Les OMD sont huit objectifs internationaux en matière de développement qui ont été définis après le sommet du millénaire des Nations unies de 2000, à la suite de l'adoption de la déclaration du millénaire des Nations unies. Ils sont très divers: réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous ou encore assurer un environnement durable. Tous les États membres des Nations unies et de nombreuses organisations internationales se sont engagés à contribuer à la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015.

**ONG:** Organisation non gouvernementale.

**ONU:** Organisation des Nations unies.

**Première facilité:** Première facilité pour l'énergie, financée au titre du 9<sup>e</sup> FED.

**ROM:** Suivi axé sur les résultats (*results oriented monitoring* – ROM).

Le système de suivi axé sur les résultats a été établi par la DG DEVCO en 2000. Il se fonde sur des missions d'évaluation sur place ciblées et de courte durée, réalisées par des experts externes. Il repose sur une méthode cohérente et bien structurée d'évaluation de la performance des projets au regard de cinq critères: la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, l'incidence et la durabilité potentielles.

**SE4All:** Énergie durable pour tous.

Cette initiative a été lancée par le secrétaire général des Nations unies en 2011. Ses objectifs interdépendants, qui doivent être atteints d'ici 2030, sont au nombre de trois: i) assurer un accès universel à des services énergétiques modernes, ii) doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau mondial et iii) doubler la part de l'énergie renouvelable dans la palette énergétique mondiale.

**SMART:** Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et daté.

**SMDD:** Sommet mondial sur le développement durable.

Lors du SMDD de 2002 tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, le développement durable a été confirmé comme étant au centre des préoccupations internationales. Un large éventail d'objectifs et d'engagements y ont été définis et confirmés par les gouvernements. Le SMDD a prévu en particulier des actions visant à renforcer considérablement l'utilisation d'énergies renouvelables.



## I

Comme cela a été souligné à l'occasion du sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 et d'autres débats internationaux sur le développement, l'accès aux services énergétiques est essentiel pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement. En 2004, près de 2 milliards de personnes, vivant pour la plupart dans des zones rurales et périurbaines de pays en développement, n'avaient pas accès à des services énergétiques adéquats, abordables et durables.

## II

En juin 2005, le Conseil des ministres ACP-UE a approuvé la création de la facilité ACP-UE pour l'énergie, qui vise à améliorer l'accès des populations démunies, en particulier en Afrique subsaharienne, à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables revêtant une importance particulière. Au cours de la période 2006-2013, 475 millions d'euros ont été alloués à la facilité pour l'énergie au titre des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Fonds européens de développement, la plupart destinés à subventionner des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions. Lorsque notre audit a débuté, 268,2 millions d'euros au total avaient été octroyés dans le cadre des deux premiers appels à propositions, dont 106 millions à des projets en Afrique de l'Est, région qui avait de loin le taux d'accès à l'électricité le plus bas d'Afrique.

## III

Nous avons constaté que la Commission a globalement réussi à améliorer l'accès des personnes démunies d'Afrique de l'Est aux énergies renouvelables grâce à la facilité pour l'énergie, mais qu'elle aurait pu mieux faire.

## IV

La Commission a affecté l'aide à des projets en faveur des énergies renouvelables selon des priorités bien définies. Cependant, en raison d'un manque de rigueur dans le processus de sélection, un quart des projets examinés ont été subventionnés, bien que d'importantes faiblesses de conception aient été relevées.

## V

La Commission n'a pas réalisé de suivi adéquat de tous les projets. Les rapports présentés par les partenaires chargés de la mise en œuvre étaient de qualité inégale, et la Commission n'a pas essayé de les contraindre à respecter leurs obligations en la matière. Pour certains projets, elle n'a pas suffisamment recouru aux visites sur place ni aux études de suivi axé sur les résultats pour compléter les informations fournies par les partenaires chargés de la mise en œuvre, en particulier pour les projets qui rencontraient de grosses difficultés notoires. Pour certains projets qui rencontraient de graves difficultés de mise en œuvre, la Commission n'a pas pris de mesures appropriées en temps utile.

## VI

La plupart des projets examinés ont été réalisés avec succès et présentent de bonnes perspectives de durabilité, pour autant que les mesures nécessaires envisagées soient mises en œuvre et que la situation ne se détériore pas trop. Dans un quart des projets examinés, la majorité des résultats escomptés n'ont pu être produits, principalement en raison de faiblesses de conception auxquelles il n'a pas été remédié et du suivi insuffisant assuré par la Commission.

## VII

Nous formulons un certain nombre de recommandations en vue d'une sélection plus rigoureuse des projets, du renforcement de leur suivi et de l'amélioration de leurs perspectives de durabilité.

## L'accès aux services énergétiques est essentiel pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement

### 01

En 2004, près de 2 milliards de personnes, vivant pour la plupart dans des zones rurales et périurbaines de pays en développement, n'avaient pas accès à des services énergétiques adéquats, abordables et durables<sup>1</sup>. La volatilité des prix des carburants sur le marché international, l'augmentation de la demande énergétique dans les pays en développement et émergents ainsi que les préoccupations liées au changement climatique sont les principaux obstacles au renforcement de l'accès aux services énergétiques.

### 02

Si les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réduisent actuellement leur vulnérabilité face à l'augmentation des prix de l'énergie, celle de la majorité des pays en développement a augmenté du fait du climat peu propice aux investissements dans le secteur et d'une utilisation peu efficace de l'énergie<sup>2</sup>. Les liens entre l'accès insuffisant à des services énergétiques abordables et durables et les difficultés rencontrées pour obtenir des progrès notables dans la réalisation de la plupart des objectifs de développement ont été soulignés lors du sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, et lors d'autres débats internationaux sur le développement.

- 1 Document COM(2004) 711 final du 26 octobre 2004 relatif à l'évolution future de l'Initiative européenne dans le domaine de l'énergie et aux modalités de création d'une facilité en faveur de l'énergie destinée aux pays ACP, p. 2.
- 2 Les pays en développement consomment en moyenne deux fois plus d'équivalent pétrole par unité de production économique que les pays de l'OCDE (COM(2004) 711).

Photo 1



© The Visible Earth, NASA.

Une photo satellite qui en dit long. Les continents européen et africain, vus la nuit.

## La facilité ACP-UE pour l'énergie a été conçue pour permettre des interventions rapides sur le terrain

### 03

Dans le cadre du SMDD, la Commission et les États membres de l'UE ont uni leurs efforts pour créer l'initiative Énergie de l'Union européenne pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable (EUEI). Celle-ci a pour objectif de contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en offrant aux personnes démunies, vivant dans des zones défavorisées sur le plan socio-économique, des services énergétiques adéquats, abordables et durables. Cette initiative a permis d'engager le dialogue avec les pays en développement dans le but de favoriser les réformes du secteur de l'énergie, les transferts de technologies et les investissements, ainsi que d'encourager les initiatives visant à atténuer le changement climatique.

### 04

En 2002 et en 2003, la Commission a souligné les besoins de financement du secteur énergétique dans les pays en développement<sup>3</sup>. Ces besoins ont été reconnus par les États membres et par les pays ACP, qui ont proposé de créer une facilité ACP-UE pour l'énergie<sup>4</sup>. En juin 2005, sur proposition de la Commission<sup>5</sup>, le Conseil des ministres ACP-UE a approuvé la création d'une facilité reposant sur un ensemble de principes clés (voir **encadré 1**).

- 3 Documents COM(2002) 408 final du 17 juillet 2002 intitulé «La coopération énergétique avec les pays en développement» et COM(2003) 829 final du 23 décembre 2003 intitulé «Un an après le sommet mondial sur le développement durable: mise en œuvre de nos engagements».
- 4 Lors de la conférence «Energy for Africa» organisée à Nairobi en novembre 2003 et du Conseil des ministres ACP-UE tenu à Gaborone en mai 2004. La facilité ACP-UE pour l'eau, dont le principal objectif était de fournir aux personnes démunies un accès à l'eau potable et à des installations sanitaires de base, devait servir de modèle.
- 5 COM(2004) 711.

## Encadré 1

### Principes clés de la facilité ACP-UE pour l'énergie

Les activités de la facilité pour l'énergie devraient:

- i) cibler les pays ACP qui ont déjà mis en place une politique énergétique saine, fondée sur des principes de bonne gouvernance, ou qui se sont engagés à le faire;
- ii) favoriser l'appropriation au niveau national (voire transfrontalier) en assurant la cohérence avec les politiques sectorielles pertinentes et une stratégie globale de réduction de la pauvreté;
- iii) permettre une certaine souplesse, grâce à des mécanismes de cofinancement pouvant associer États membres, institutions de crédit, entités privées et publiques, et associations;
- iv) relever le défi que constitue la fourniture de services énergétiques durables et abordables aux personnes démunies en promouvant l'innovation.

## 05

La facilité pour l'énergie avait pour principal objectif d'améliorer l'accès des populations démunies vivant en zone rurale et périurbaine, tout particulièrement en Afrique subsaharienne, à des services énergétiques modernes. Elle visait également à soutenir l'amélioration de la gouvernance dans le secteur énergétique et à rendre ce dernier plus attrayant aux yeux des investisseurs, à favoriser les investissements à grande échelle dans les infrastructures énergétiques transfrontières, ainsi qu'à favoriser les sources d'énergie renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique.

## 06

Au cours de la période 2006-2013, 475 millions d'euros ont été alloués à la facilité pour l'énergie: 220 millions d'euros pour la première facilité, financée par le 9<sup>e</sup> FED, et 255 millions d'euros pour la seconde, financée par le 10<sup>e</sup> FED. Près de 90 % de cette enveloppe (415,7 millions d'euros) ont servi à subventionner des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions<sup>6</sup>. Les fonds restants ont été alloués à la facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'EUEI (l'EUEI PDF)<sup>7</sup>, un mécanisme de mise en commun qui permet de financer des projets d'investissement de taille moyenne<sup>8</sup>, au partenariat UE-Afrique en matière d'infrastructures<sup>9</sup> et à différentes activités<sup>10</sup>.

## 07

Lorsque notre audit a débuté, en juin 2014, un total de 268,2 millions d'euros avait été alloué à 142 projets dans le cadre des deux premiers appels à propositions: 169 millions d'euros avaient été affectés à 74 projets dans le cadre de l'appel à propositions lancé en mai 2006 au titre de la première facilité, et 99,2 millions d'euros à 68 projets dans le cadre du premier appel à propositions lancé en novembre 2009 au titre de la deuxième facilité<sup>11</sup>.

## 08

Environ 85 % des projets sélectionnés à l'issue des deux premiers appels à propositions sont liés aux énergies renouvelables, 12 % aux sources d'énergie hybrides (énergies renouvelables et fossiles) et 3 % aux sources fossiles. Les projets sont classés en différentes catégories, selon leurs activités principales: production d'électricité à petite échelle, hors réseau<sup>12</sup> (42 %); interconnexion, transmission et distribution d'électricité (42 %); renforcement de la gouvernance/des capacités<sup>13</sup> (9 %); énergie pour cuisiner et autres (7 %).

## 09

Un montant total de 106 millions d'euros a été alloué à 50 projets en Afrique de l'Est. Cette région, dont moins de 20 % de la population a accès à l'électricité, a de loin le taux d'accès le plus bas d'Afrique<sup>14</sup>. Il en va de même pour l'accès aux combustibles non solides utilisés pour la cuisson des aliments, avec un taux inférieur à 10 % de la population, contre 20 % environ pour les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, et plus de 40 % pour celles d'Afrique australe<sup>15</sup>.

- 6 Cette procédure n'est pas spécifique à la facilité pour l'énergie. Pour plus de précisions, voir le site web de la DG DEVCO: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/>
- 7 La contribution de l'UE, qui s'élève à 3,5 millions d'euros, est acheminée via un accord de délégation vers la société *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*, qui gère cette facilité, d'une valeur de quelque 16,5 millions d'euros. L'Autriche, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et la Finlande ont également versé des contributions. Cette facilité de dialogue et de partenariat vise à renforcer les capacités institutionnelles et à améliorer l'environnement pour les investissements privés dans le secteur de l'énergie.
- 8 D'un montant initial plafonné à 40 millions d'euros, elle a contribué au financement de 6 projets à hauteur de 24,8 millions d'euros.
- 9 Le montant de 17 millions d'euros alloué était essentiellement destiné à faciliter les interconnexions transfrontalières de réseaux nationaux.
- 10 Conseil et services d'évaluation des propositions, suivi, évaluation et audit des projets, imprévus.
- 11 Les deux derniers appels à propositions lancés au titre de la deuxième facilité, respectivement en mars et en octobre 2013, ont été clôturés en décembre 2014. Des subventions d'un montant total de 147,5 millions d'euros ont été allouées à 31 projets.
- 12 Une unité de production d'électricité d'assez petite taille alimentant un réseau de distribution non interconnecté au réseau électrique principal.
- 13 Tous les projets relevant des autres catégories comportent un volet consacré au renforcement des capacités.
- 14 Les taux d'accès à l'électricité des autres régions d'Afrique vont de 34 à 44 %. Pour plus de précisions, voir le rapport d'étape 2011/2012 du partenariat Afrique-UE pour l'énergie (<http://www.euei-pdf.org/support-to-the-africa-energy-partnership-aeep>).

## 10

Nous nous sommes attachés à déterminer si la Commission a réussi à améliorer l'accès des personnes démunies d'Afrique de l'Est aux énergies renouvelables grâce à la facilité pour l'énergie. Notre audit s'est articulé autour de trois questions principales:

- a) La Commission a-t-elle affecté l'aide en faveur des énergies renouvelables, accordée au titre de la facilité pour l'énergie, à des projets bien conçus et selon des priorités bien définies?
- b) La Commission a-t-elle assuré un suivi satisfaisant des projets?
- c) Les projets ont-ils atteint leurs objectifs?

## 11

L'audit a principalement porté sur des projets concernant les énergies renouvelables<sup>16</sup>, financés dans le cadre des deux premiers appels à propositions dans 12 pays d'Afrique de l'Est<sup>17</sup>. Il a eu lieu entre juin 2014 et février 2015 et a consisté en:

- a) un examen des documents de politique de l'UE liés au secteur énergétique dans les pays en développement, à la stratégie de coopération du FED et à la facilité pour l'énergie;
- b) des entretiens avec des fonctionnaires de la DG DEVCO et avec des représentants des cocontractants;
- c) un examen de 16 projets mis en œuvre dans 5 pays: le Kenya, Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie (voir **annexe I**)<sup>18</sup>. Parmi les critères de sélection figuraient l'importance relative<sup>19</sup> et la couverture de toutes les technologies utilisées ainsi que celle des différents types de partenaires chargés de la mise en œuvre et partenaires opérationnels<sup>20</sup>. Cet examen avait pour but d'évaluer l'efficacité de ces projets, qui ont été

notés sur la base des critères correspondants du système de suivi axé sur les résultats (ROM) de la Commission (voir **annexe II**);

- d) des visites à Madagascar du 13 au 23 octobre, ainsi qu'en Zambie et en Tanzanie du 3 au 20 novembre 2014, au cours desquelles il a été procédé à des entretiens avec des agents des délégations de l'UE, des représentants de certaines entités publiques des pays bénéficiaires et des partenaires chargés de la mise en œuvre, ainsi qu'en des visites sur place de huit projets.

- 15 Il s'agit principalement de bonbonnes de gaz et de kérosène, qui remplacent le bois de chauffage et le charbon de bois.
- 16 Solaire photovoltaïque, éolienne, hydraulique et de biomasse.
- 17 Les pays concernés sont le Burundi, Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie.
- 18 Lorsqu'un projet est mentionné dans les observations, il est fait référence à son numéro et à son nom abrégé, tels qu'ils sont indiqués dans les annexes.
- 19 Contribution au titre de la facilité de 0,5 million d'euros au minimum.
- 20 Organisations non gouvernementales (ONG), organismes parapublics et entreprises privées.

**La Commission a bien défini les priorités de l'aide accordée au titre de la facilité pour l'énergie, mais un quart des projets examinés souffraient d'importantes faiblesses de conception**

## 12

Nous avons examiné si la Commission avait bien défini les priorités de l'aide accordée au titre de la facilité pour l'énergie, et si elle avait affecté cette aide à des projets bien conçus.

**Le processus de sélection a permis de soutenir des projets conformes aux priorités de la facilité pour l'énergie**

## 13

Le système d'appels à propositions comporte un processus de sélection transparent et bien documenté (voir **encadré 2**).

Encadré 2

### Sélection des propositions de projets

Afin de garantir une forte participation, la transparence et une approche axée sur la demande, les appels à propositions et les lignes directrices à l'intention des candidats sont largement diffusés. Ces lignes directrices contiennent des instructions pratiques à l'intention des candidats ainsi que les objectifs et les priorités de l'appel à propositions. Les candidats soumettent une note de synthèse décrivant les principales caractéristiques du projet présenté, ainsi qu'un dossier complet donnant des précisions sur l'action proposée et le budget correspondant et comprenant des informations détaillées sur les candidats eux-mêmes.

La gestion de l'appel à propositions est supervisée par un comité d'évaluation<sup>21</sup>, chargé d'évaluer les propositions sur la base des critères de sélection et d'attribution énoncés dans les lignes directrices.

La note de synthèse et le dossier complet sont évalués par deux personnes, généralement un consultant externe et un représentant de la délégation de l'UE concernée<sup>22</sup>. Les évaluations sont effectuées à l'aide d'un système de notation et de grilles d'évaluation standardisées dont les critères portent principalement sur la pertinence, la faisabilité, l'efficacité, la durabilité et la rentabilité des projets.

En cas de divergence significative entre les points de vue des deux évaluateurs, le comité d'évaluation procède à une troisième évaluation afin de déterminer la note finale.

Les subventions sont accordées aux projets ayant obtenu les notes les plus élevées.

21 Pour les appels à propositions relevant de la facilité pour l'énergie, le comité d'évaluation est composé de représentants de la Commission (DG DEVCO, DG Environnement, DG Recherche et Innovation et DG Énergie) et du secrétariat ACP.

22 Lorsque le projet porte sur des actions qui concernent plusieurs pays, il est évalué par un consultant externe et par un représentant de la direction régionale concernée de la DG DEVCO.



## 14

Pour les deux premiers appels à propositions lancés dans le cadre de la facilité pour l'énergie, sur les 975 propositions présentées, 142 projets ont été retenus (15 %). S'agissant de la pertinence des projets, les critères de sélection ont permis d'assurer la cohérence avec les priorités fixées par la facilité pour l'énergie et les deux appels à propositions:

- a) les 12 pays d'Afrique de l'Est couverts par l'audit avaient mis en place une politique énergétique nationale ou étaient en train de le faire. Un soutien a également été apporté au titre de l'EUEI PDF (voir point 6) à 11 de ces pays afin de renforcer leur capacité
- b) les projets utilisant des sources d'énergie renouvelables ont été considérés comme prioritaires et ont obtenu 85 % des subventions accordées (voir point 8);
- c) les projets répondent à des besoins bien définis en matière d'accès à des services énergétiques modernes (voir **encadré 3**) dans des zones rurales et périurbaines essentiellement peuplées de communautés aux revenus modestes, voire pauvres.

institutionnelle et de créer un climat économique plus favorable aux investissements dans le secteur de l'énergie (voir **annexe III**)<sup>23</sup>;

23 Pour 8 pays, l'énergie a également été sélectionnée comme secteur prioritaire dans les stratégies de coopération relevant du 11<sup>e</sup> FED.

## Encadré 3

### Les besoins énergétiques essentiels des populations démunies

Dans les zones rurales et périurbaines, les besoins prioritaires des ménages en matière d'électricité sont généralement l'éclairage, le chargement des téléphones portables, une radio ou un poste de télévision, la ventilation et, lorsque cela est possible, un réfrigérateur, l'air conditionné ou d'autres appareils. Au niveau du village/de la communauté, l'approvisionnement en électricité des centres médicaux est généralement la priorité absolue. Viennent ensuite les bâtiments administratifs, les écoles et, le cas échéant, les installations de pompage. La minoterie, le décorticage du riz, le sciage, la réfrigération des aliments et des boissons, la confection ou les centres de communication figurent parmi les principales activités économiques rendues possibles par l'arrivée de l'électricité.

Dans la très grande majorité des cas, les combustibles utilisés pour cuisiner sont le bois de chauffage ou le charbon de bois. La fabrication de fourneaux plus économes en combustibles et la bonne gestion des forêts constituent deux premières étapes vers une utilisation et une production plus efficaces de l'énergie. La disponibilité de bonbonnes de gaz abordables et sûres, par exemple, ou encore la production de biogaz à proximité du lieu d'utilisation représentent des solutions énergétiques modernes pour la cuisine. (Sources: différents documents de projet et le rapport intitulé *Poor people's energy outlook 2013*, <http://practicalaction.org/ppeo2013-pr>).

## Photo 2



Source: Cour des comptes européenne.

Panneau informant du soutien de l'UE au projet «Renforcer l'accès à des services énergétiques modernes intégrés en vue de réduire la pauvreté» (Matadi, district de Siha, Tanzanie)

## Observations

### Un quart des projets examinés ont été financés, bien que d'importantes faiblesses de conception aient été relevées dans le cadre du processus d'évaluation

#### 15

Du point de vue de la conception des projets, des critères d'évaluation appropriés ont été utilisés pour apprécier:

- i) la viabilité opérationnelle (en ce qui concerne la capacité des partenaires et le mode de mise en œuvre du projet);
- ii) la durabilité (socio-économique, financière, technique et environnementale);
- iii) la rentabilité (le rapport entre les coûts et les résultats escomptés), et
- iv) la reproductibilité (valeur de démonstration du projet en tant que modèle reproductible).

#### 16

Pour 11 des projets examinés, la note et les commentaires analytiques des deux évaluateurs concordent. Tel n'était pas le cas pour les 5 autres projets, pour lesquels le processus de sélection était affecté par des incohérences qui n'ont pas été détectées par le comité d'évaluation:

- a) dans un cas<sup>24</sup>, la note satisfaisante attribuée par l'évaluateur externe n'était pas logique compte tenu des importantes faiblesses de conception du projet et des risques élevés d'échec qu'il avait mis en évidence<sup>25</sup>. Les notes attribuées par les deux évaluateurs étant supérieures au seuil requis, le projet a été sélectionné;

- b) pour les 4 autres projets<sup>26</sup>, la proposition a dû être soumise à une troisième évaluation, les évaluateurs externes ayant relevé de graves faiblesses de conception exposant les projets à un risque élevé (par exemple manque d'expertise des demandeurs, objectifs trop ambitieux, calendrier de mise en œuvre irréaliste, durabilité des ressources primaires compromise, rapport coût/efficacité défavorable, plan d'activité trop optimiste et/ou peu clair). Le troisième évaluateur a néanmoins recommandé l'octroi d'une subvention, sans tenir dûment compte des risques mis en évidence ou de l'absence de mesures d'atténuation appropriées.

#### 17

Dans 4 des 5 cas susmentionnés<sup>27</sup>, l'échec des projets était dû principalement aux graves faiblesses affectant leur conception (voir point 36).

#### 18

Le processus de sélection comportait une évaluation du caractère approprié du cadre logique de chacun des projets<sup>28</sup>. Les objectifs des projets étaient SMART<sup>29</sup> mais, en raison de l'absence d'études de faisabilité appropriées, les indicateurs de performance mis en place pour suivre leur réalisation n'étaient pas toujours fondés sur des valeurs de référence précises et des valeurs cibles bien pensées.

- 24 Projet n° 5 (Up-scaling).
- 25 Par exemple projet trop ambitieux; hypothèses et plan d'activité très optimistes; projet pilote en cours dont l'efficacité n'a pas encore été démontrée.
- 26 Projets n°s 2 (Best Ray), 6 (Bioenergelec), 13 (Nice Roll-out) et 16 (Wood and charcoal).
- 27 Projets n°s 5 (Up-scaling), 6 (Bioenergelec), 13 (Nice Roll-out) et 16 (Wood and charcoal). Voir à l'**annexe VI**, colonne «Conception», les projets ayant obtenu la note C ou D.
- 28 Elle présente le rapport entre les besoins socio-économiques auxquels le projet vise à satisfaire et les objectifs, intrants, activités et résultats de celui-ci.
- 29 Spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés.



## Observations

### 19

Pour 5 des 13 projets achevés ou sur le point de l'être, un ajustement significatif des indicateurs de performance était nécessaire pour les adapter aux réalités sur le terrain<sup>30</sup>, optimiser les options techniques<sup>31</sup> ou tenir compte d'un événement imprévu<sup>32</sup> (voir **annexe IV**). Cela concernait principalement des projets relevant de la première facilité. La Commission a tenu compte du problème pour les projets de la deuxième facilité. Dans le premier appel à propositions de la deuxième facilité, il a été recommandé de réaliser des études de faisabilité avant d'introduire une demande, et cela a été rendu obligatoire pour le deuxième appel.

### La Commission n'a pas réalisé de suivi satisfaisant de tous les projets

### 20

Nous avons examiné si la Commission a tiré des rapports relatifs aux projets des informations lui permettant de suivre leur avancement et si, le cas échéant, elle a pris en temps utile les mesures qui s'imposaient.

### Les rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre étaient de qualité inégale

### 21

Les clauses des contrats de subvention passés avec les partenaires chargés de la mise en œuvre stipulent que le versement des différentes tranches de la subvention est effectué après approbation, par la délégation de l'UE, des rapports descriptif et financier correspondants, intermédiaires ou finals. Ces rapports doivent être établis selon un modèle présenté dans le contrat de subvention: ils doivent énumérer les activités réalisées, expliquer les raisons pour

lesquelles certaines des activités prévues n'ont pu être mises en œuvre, décrire de façon détaillée les problèmes rencontrés et comment ils ont été résolus, et évaluer les résultats obtenus.

### 22

Pour 5 des 16 projets examinés, les rapports ont été établis en temps utile et leur qualité était conforme aux attentes. Ces projets ont été mis en œuvre par des partenaires ayant de l'expérience dans le domaine du développement<sup>33</sup>. En ce qui concerne les autres projets:

- il était fréquent que les rapports descriptifs ne comportent pas suffisamment d'informations sur les progrès intermédiaires enregistrés dans la réalisation des objectifs;
- lorsque les progrès n'étaient pas satisfaisants, les rapports ne contenaient souvent que peu d'informations sur les mesures prises ou prévues;
- en cas de retards importants dans la mise en œuvre, les demandes de paiement et les rapports correspondants se faisaient moins fréquents, de sorte que les délégations de l'UE disposaient d'encore moins d'informations.

- Pour le projet n° 5 (Up-scaling), les ressources disponibles se sont avérées incompatibles avec la répartition géographique et le nombre de sites à équiper. Dans le cas du projet n° 15 (Boreale), le coût et la complexité technique des éoliennes se sont avérées incompatibles avec les capacités locales, et un village (sur huit) avait une population insuffisante pour que le projet soit durable.
- Pour le projet n° 8 (Sahambano), l'étude topographique a montré que l'énergie hydroélectrique disponible était de 700 kW au lieu des 460 kW prévus. Quant au projet n° 7 (rHYviere), pour les trois sites, l'énergie hydroélectrique installée atteignait 890 kW au lieu des 600 kW prévus.
- En ce qui concerne le projet n° 6 (Bioenergelec), les ressources forestières de l'un des sites (sur les cinq prévus) ont été détruites par un cyclone avant la construction de l'unité de production d'électricité.
- Projets n°s 2 (Best-Ray), 4 (Biogas), 7 (rHYviere), 9 (Resouth) et 15 (Boreale).

## Observations

### 23

La DG DEVCO a engagé une société de conseil pour aider les délégations de l'UE à évaluer les rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre, enregistrer les données relatives à l'avancement de la mise en œuvre, mettre en place un outil de suivi structuré destiné à la facilité pour l'énergie et établir des rapports concernant les résultats globaux de cette dernière. Lorsque la société de conseil relevait des insuffisances affectant la présentation en temps utile, la qualité ou l'exhaustivité des rapports, elle en informait le partenaire chargé de la mise en œuvre et la délégation de l'UE et, le cas échéant, formulait des recommandations visant à faciliter la mise en œuvre. Elle clôturait généralement l'examen des rapports des partenaires dans un délai d'un à cinq mois après la période couverte. Cependant, en raison du renouvellement tardif de son contrat, ses activités ont été interrompues pendant plusieurs mois, ce qui a considérablement retardé cet examen dans certains cas (voir **annexe V**).

### 24

Cet examen normalisé par une entité unique a permis d'harmoniser et d'améliorer quelque peu les rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre. Cependant, la société de conseil n'avait pas autorité pour faire appliquer ses recommandations, et son contrat ne prévoyait pas les ressources nécessaires à la vérification sur place des informations fournies par les partenaires chargés de la mise en œuvre. Il ne pouvait être procédé à une telle vérification que lorsque d'autres sources d'information étaient disponibles<sup>34</sup>.

### 25

Le budget des projets examinés couvrait l'organisation d'évaluations à mi-parcours et finales, à caractère obligatoire, que les partenaires chargés de la mise en œuvre devaient confier à des consultants externes. Une moitié seulement des évaluations à mi-parcours a été réalisée. Sur les 11 projets de la première facilité examinés, 5 n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, bien que lancés en 2008 et à un an environ de leur achèvement au moment de l'audit<sup>35</sup>. Un projet de la deuxième facilité<sup>36</sup>, en cours depuis environ trois ans, devait se terminer au cours de l'année à venir, mais n'avait pas non plus été soumis à l'évaluation à mi-parcours (voir **annexe V**).

**Pour certains projets qui rencontraient de graves difficultés de mise en œuvre, la Commission n'a pas pris de mesures appropriées en temps utile**

### 26

Les insuffisances affectant les rapports de projets ont été soulignées dans le rapport de février 2012 sur l'évaluation à mi-parcours du premier appel à propositions organisé par la DG DEVCO<sup>37</sup>. La Commission n'a pas réalisé de suivi approprié de cette constatation, omettant de définir les mesures correctrices prévues, leur calendrier et la répartition des responsabilités<sup>38</sup>.

- 34 Rapports des visites sur place effectuées par le gestionnaire de programmes de la délégation de l'UE, rapports de suivi axé sur les résultats et évaluations externes.
- 35 L'évaluation à mi-parcours du projet n° 6 (Bioenergelec) a été réalisée en mars 2013, soit cinq ans après le lancement du projet pour une période de mise en œuvre qui devait être initialement de trois ans.
- 36 Projet n° 16 (Wood and charcoal).
- 37 Évaluation à mi-parcours du premier appel à propositions concernant la facilité pour l'énergie financée par le 9<sup>e</sup> FED.
- 38 Ce problème n'est pas propre à l'évaluation en question. Comme cela a été mentionné dans le rapport spécial n° 18/2014 intitulé «Les systèmes d'évaluation et de suivi axé sur les résultats d'EuropeAid», le suivi des constatations résultant des évaluations présente des insuffisances (points 56 à 60).

## 27

En vertu des contrats, si les partenaires chargés de la mise en œuvre ne s'acquittent pas de leurs obligations en matière de rapports, la DG DEVCO est habilitée, d'une part, à demander à tout moment des informations supplémentaires, qui doivent être fournies dans un délai d'un mois et, d'autre part, à mettre fin au contrat et à recouvrer les montants déjà versés pour des frais injustifiés. La DG DEVCO n'a pas fait un usage approprié de ces prérogatives.

## 28

Dans les trois délégations de l'UE visitées, peu d'éléments probants attestaient de visites sur place régulières des projets par les gestionnaires de programmes, même lorsque les délégations étaient au courant des graves difficultés rencontrées, comme cela a été le cas pour les deux projets infructueux relevant de la première facilité<sup>39</sup>. Les raisons invoquées étaient les contraintes en matière de ressources et le fait que les projets relevant de la facilité pour l'énergie étaient moins prioritaires que les programmes relevant des stratégies de coopération du FED avec les pays partenaires<sup>40</sup>.

## 29

Pour les projets rarement visités par le personnel des délégations ou rencontrant des difficultés, les gestionnaires des programmes au sein des délégations de l'UE peuvent demander à la DG DEVCO de prévoir une visite de suivi axé sur les résultats (ROM). Sur les 16 projets examinés, 10 ont fait l'objet d'au moins une visite de ce type<sup>41</sup> (voir **annexe V**). Cependant, il n'a pas été suffisamment fait usage de cette possibilité pour les projets qui connaissaient des difficultés de mise en œuvre graves et notoires:

- a) le projet n° 5 (Up-scaling), lancé en janvier 2008, n'a fait l'objet que d'un suivi axé sur les résultats, en juin 2013. La situation chaotique a été épinglée dans le rapport, mais il était trop tard pour prendre des mesures correctrices;

- b) le projet n° 6 (Bioenergelec), lancé en avril 2008, n'a jamais fait l'objet d'un suivi axé sur les résultats, malgré les importants retards de mise en œuvre<sup>42</sup> et les mauvais résultats obtenus.

## 30

Si la Commission estime que le contrat ne peut plus être exécuté efficacement ou convenablement, elle peut rechercher une solution avec le partenaire chargé de la mise en œuvre et, en l'absence d'accord, elle peut mettre fin au contrat. Elle n'a pas suivi cette approche lorsque, à la mi-2010, il est apparu clairement que les deux projets mentionnés au point 29 ne pouvaient plus être mis en œuvre dans les conditions prévues:

- a) pour le projet n° 5 (Up-scaling), une solution aurait pu consister à limiter considérablement la portée géographique et le nombre de villages à équiper, et à envisager de mettre un terme à la culture du jatropha<sup>43</sup>;
- b) en ce qui concerne le projet n° 6 (Bioenergelec), le plan de projet aurait pu être revu à la lumière des piètres résultats obtenus par un autre projet similaire déjà mis en œuvre à Madagascar par le même partenaire<sup>44</sup>.

## 31

Le projet n° 6 (Wood and charcoal) de la deuxième facilité est en cours de mise en œuvre dans plusieurs pays par une société forestière privée. Il a été lancé en mars 2012 et, moins d'un an avant la date de clôture prévue (juillet 2015), le volet innovant lié à la production du charbon de bois<sup>45</sup> n'avait pas progressé et avait peu de chances de se concrétiser. Les délégations de l'UE dans les pays concernés n'avaient pas cherché à déterminer les raisons de l'échec du projet et n'avaient pris aucune mesure correctrice. Dans la mesure où l'élément novateur en rapport avec le charbon de bois, qui avait justifié l'éligibilité du projet à un financement au titre de la facilité pour l'énergie, n'a

39 Pour les projets n° 5 (Up-scaling) et 6 (Bioenergelec), la période de mise en œuvre a été portée à respectivement 78 et 81 mois (voir **annexe V**). Dans le cas du projet n° 6 (Bioenergelec), aucune visite sur place n'a pu être documentée et soumise à l'examen de la Cour.

40 L'insuffisance des visites sur place n'est pas spécifique aux projets relevant de la facilité pour l'énergie. Comme cela est indiqué dans le rapport annuel d'activité 2014 de la DG DEVCO, celle-ci n'a pas atteint son objectif de procéder à des visites pour 80 % au moins des projets et des contrats en cours (p. 112, et annexe 10, p. 297-299). Le résultat global pour 2014 était de 69 %, moins qu'en 2013, où le taux était de 72 %. L'une des raisons invoquées est le manque de personnel.

41 Trois projets ont fait l'objet de deux suivis axés sur les résultats.

42 La période de mise en œuvre, qui devait être de 36 mois, a été portée à 81 mois.

43 Le jatropha est une plante dont les graines, qui contiennent de l'huile, sont transformées en biodiésel.

44 Ce projet, lancé deux ans auparavant, ne produisait pas de résultats satisfaisants, notamment en raison de machines peu fiables, identiques à celles du projet n° 6 (Bioenergelec).

45 Remplacement de la production artisanale, à faible rendement, par l'utilisation de fours industriels.

pu être fourni, la Commission pourra peut-être récupérer une partie de ses fonds.

### La plupart des projets examinés ont donné des résultats satisfaisants et avaient de bonnes perspectives de durabilité

#### 32

Nous avons examiné si les résultats escomptés des projets ont été obtenus et si ces résultats étaient durables.

### Dans un quart des projets examinés, la majorité des résultats escomptés n'ont pu être produits

#### 33

Les périodes de mise en œuvre indiquées dans les propositions de projets, puis énoncées dans les contrats de subvention, avaient généralement été sous-estimées par rapport à la durée nécessaire à la mise

en œuvre des projets<sup>46</sup>. Sur les 11 projets de la première facilité examinés, 9 ont dû être prolongés et, pour 2 d'entre eux, la durée nécessaire à leur mise en œuvre a plus que doublé par rapport à celle initialement prévue (voir **annexe IV**).

#### 34

Sur les 16 projets examinés, 12 ont été menés à bonne fin: 5 avaient dépassé leurs objectifs initiaux ou allaient probablement le faire, 2 avaient atteint leurs objectifs ou allaient vraisemblablement le faire, et 5 n'allaient sans doute pas atteindre leurs objectifs, mais avaient tout de même obtenu des résultats acceptables<sup>47</sup> (voir **annexe IV** et **annexe VI**, colonne «Résultats», projets ayant obtenu la note A ou B). Deux exemples de projets ayant donné de bons résultats sont présentés à l'**encadré 4**.

46 Études de faisabilité, demande de permis de construire et procédures de marchés, par exemple (voir également point 19).

47 Résultats dépassant 75 % des valeurs cibles, ou progrès encourageants relevés après la fin de la mise en œuvre du projet (par exemple augmentation progressive du nombre de ménages connectés).

#### Encadré 4

### Exemples de projets ayant donné de bons résultats

**Projet n° 4 (Biogas)** – Ce projet, mis en œuvre au Kenya, visait à récupérer du méthane grâce à des digesteurs de fumier installés dans de petites exploitations agricoles comptant de 3 à 10 vaches laitières. Ce biogaz est utilisé comme combustible de cuisine dans le ménage du propriétaire de l'exploitation agricole. Il permet d'économiser du bois de chauffage ou du charbon de bois, réduit fortement la pollution intérieure et améliore les qualités fertilisantes du fumier. Les micro-institutions et les promoteurs publics ont été associés au projet afin de garantir sa reproductibilité. Grâce à ce projet, 765 digesteurs ont été installés dans 5 provinces kényanes (contre les 460 visés).

**Projet n° 14 (Small-scale solar)** – Ce projet avait pour objectif de permettre à quelque 18 000 personnes (ou 4 000 familles) d'avoir accès à de l'énergie solaire durable à petite échelle dans deux localités rurales du Mozambique. Les lanternes fonctionnant à l'énergie solaire sont une alternative à l'éclairage au bois de chauffage et au kérosène. Ces lanternes sont mises à disposition à la journée pour une somme modique par de petites entreprises (des stations de recharge) dirigées par des entrepreneurs locaux ayant reçu une formation spéciale dans le cadre du projet. 41 de ces stations ont été mises en place dans 25 villages, et 14 760 personnes (soit 82 % du nombre visé) peuvent s'éclairer de manière économique grâce à une énergie propre. La moitié de ces entrepreneurs sont des femmes. Les stations de recharge solaires permettent également de recharger les téléphones portables et d'autres petits équipements, tels que des radios ou des tondeuses à cheveux.

## Observations

### 35

Les projets d'électrification des zones rurales comprenant la fourniture de services énergétiques aux ménages et aux bâtiments publics locaux (grâce à une connexion à un miniréseau dans les villages ou à des installations solaires autonomes en cas d'habitat dispersé) ont permis d'améliorer considérablement le quotidien des communautés rurales, même si les nouvelles activités économiques attendues ont mis du temps à voir le jour. À titre d'exemple, les installations et le confort supplémentaires ont encouragé du personnel qualifié de première importance (comme des professeurs, des médecins ou encore des juges) à accepter de travailler dans des endroits isolés, ce qui a à son tour eu pour effet d'améliorer la disponibilité des services publics et de créer des emplois connexes, essentiels à la réduction de la pauvreté<sup>48</sup>.

48 Il s'agit, par exemple, des projets n° 2 (Best Ray), 3 (Majaua), 7 (rHYviere), 10 (Rural electrification) et 12 (Green energy).

#### Photos 3 et 4



Extension du réseau, notamment à la clinique de Kamilambo, projet intitulé «Infrastructures d'électrification rurale et projets à petite échelle» (district de Mumbwa, Zambie)



Connexion d'un transformateur à basse tension au réseau de distribution dans le village de Sahasinaka, projet rHYviere (province de Fianarantsoa, Madagascar)

Source: Cour des comptes européenne.

### 36

Cependant, 4 projets n'ont pas atteint la plupart des objectifs escomptés, ce qui s'explique principalement par des faiblesses au niveau de leur conception et par un suivi insuffisant de la Commission durant leur mise en œuvre (voir **annexe VI**, colonne «Résultats», projets ayant obtenu la note D):

- a) après cinq années de mise en œuvre, le projet n° 5 (Up-scaling) n'a permis de donner accès à des services énergétiques modernes qu'à 11 des 120 villages prévus<sup>49</sup>. Certains des équipements achetés n'ont pas été utilisés et étaient en train de devenir obsolètes;
- b) le projet n° 6 (Bioenergelec) devait permettre de produire de l'électricité par combustion de biomasse (principalement du bois) dans une chaudière reliée à une turbine à vapeur actionnant un générateur. Nombre de risques importants mis en évidence durant la phase de sélection des projets se sont concrétisés<sup>50</sup>. Toutefois, la destruction de la forêt par un cyclone sur l'un des cinq sites sélectionnés était un risque majeur qui n'avait pas été anticipé. Six ans après le lancement du projet, une seule installation avait été mise en place, et elle ne fonctionnait que de manière sporadique<sup>51</sup>. Il était hautement prématuré de planifier la mise en place de cinq unités avant qu'un projet pilote ait produit des résultats convaincants<sup>52</sup>;
- c) le projet n° 13 (Nice Roll-out) visait à étendre un centre internet fonctionnant à l'énergie solaire déjà opérationnel en Gambie à plus de 50 sites en Zambie et en Tanzanie. Il a fallu mettre fin au projet en raison de la liquidation du partenaire chargé de la mise en œuvre en 2013. Le modèle d'activité associant le secteur privé a été jugé très risqué au moment de l'évaluation de la proposition;

- d) le projet n° 16 (Wood and charcoal) visait la production durable de bois et de charbon de bois dans des zones rurales. Le partenaire chargé de la mise en œuvre avait manifesté plus d'intérêt pour les bénéfices à tirer de l'industrie du bois que pour le volet innovant concernant la production de charbon de bois, qui avait justifié l'éligibilité du projet à un financement au titre de la facilité pour l'énergie.

### Les perspectives de durabilité de la quasi-totalité des projets examinés qui avaient abouti étaient bonnes

### 37

Pour l'un des 12 projets examinés qui avaient été menés à bien, la durabilité était incertaine du fait de la complexité technique en jeu et des capacités locales insuffisantes. Il existait un risque de défaillance technique à court ou moyen terme<sup>53</sup>. Les 11 autres projets avaient de bonnes perspectives de durabilité, pour autant que les mesures nécessaires envisagées soient mises en œuvre dans les conditions prévues et que la situation<sup>54</sup> ne se détériore pas trop (voir **annexe VI**, colonne «Durabilité», projets ayant obtenu la note B).

49 En raison notamment de la longueur des procédures de marchés publics, des contraintes logistiques, de la mobilisation de la demande du fait de la concurrence d'autres technologies et de l'inefficacité de la culture du jatropha. Le projet pâtit en outre d'un différend juridique entre le partenaire et l'un des fournisseurs, qui a bloqué des fonds sans pour autant honorer son engagement.

50 Le projet a également souffert d'un contentieux entre le fournisseur des équipements et l'agence nationale chargée de l'électrification rurale (qui est également un partenaire du projet).

51 Les machines, d'origine brésilienne, s'apparentent plutôt à un prototype et dépendent toujours largement du fabricant.

52 Six installations étaient prévues dans la proposition, mais cinq seulement ont été retenues dans le contrat de subvention.

53 Le projet n° 9 (Resouth) a obtenu la note C du fait de la complexité de son volet «éoliennes» et de l'extrême isolement du site.

54 Facteurs exogènes susceptibles d'affecter de manière directe ou indirecte les projets, tels que les conditions socio-économiques, la situation en matière de sécurité, un changement important dans la politique sectorielle ou des dégradations environnementales.



## Observations

### 38

Pour les projets comportant une unité de production d'électricité décentralisée et une alimentation en réseau<sup>55</sup>, la durabilité exige une gestion appropriée des opérations (production et vente d'électricité) et une maintenance technique régulière<sup>56</sup>. Pour tous les projets, des formations ont été dispensées aux futurs opérateurs afin d'améliorer leurs capacités techniques et de gestion. Toutefois, compte tenu des capacités locales, des formations périodiques doivent encore être assurées après la clôture du projet afin de garantir une gestion optimale des unités de production<sup>57</sup>.

- 55 Projets n°s 1 (Mwenga), 3 (Majaua), 7 (rHyviere), 8 (Sahambano), 9 (Resouth), 10 (Rural electrification) et 15 (Boreale).
- 56 Il faudra se montrer vigilant dans certains cas, par exemple lorsque la qualité des infrastructures mises en place et des équipements installés est insuffisante.
- 57 Il est arrivé que des partenaires chargés de la mise en œuvre, établis de longue date, fournissent un soutien à leurs frais après la fin de leur contrat, par exemple dans le cas du projet n° 9 (Resouth).

### Photos 5 et 6



Unité solaire photovoltaïque sur le toit d'une école et mode d'emploi correspondant, projet intitulé «Augmenter l'accès aux services d'électricité» (district de Kalomo, Zambie)

Source: Cour des comptes européenne.

### 39

Certains projets ont également permis de sensibiliser aux questions environnementales (voir exemple dans l'**encadré 5**) et de donner des formations sur la création de microentreprises, ce qui a été rendu possible grâce à l'arrivée de l'électricité.

### 40

Les unités de production qui fournissent de l'électricité à un client unique (la connexion au principal réseau de distribution étant généralement assurée par un organisme parapublic) peuvent être confrontées à des défauts de paiement, ce qui peut compromettre la durabilité du projet<sup>58</sup>. Ce risque est bien connu, et les réformes nationales dans le domaine de la politique énergétique visent à mettre en place progressivement de meilleures pratiques et à renforcer l'assise des exploitants des réseaux nationaux ainsi que leur capacité à payer leurs fournisseurs<sup>59</sup>.

- 58 Projets n°s 7 (rHYviere, un site sur trois) et 8 (Sahambano).
- 59 En Tanzanie et à Madagascar, par exemple, la Banque mondiale soutient de vastes programmes visant à réformer le secteur de l'énergie.

#### Encadré 5

### La conservation des ressources énergétiques primaires est la clé de la durabilité

**Projet n° 7 (rHYviere)** – Ce projet avait pour objectif de construire de petites unités de production d'hydroélectricité dans une région vallonnée de Madagascar. La durabilité des cours d'eau de haute altitude nécessite une bonne gestion de la flore naturelle et de l'agriculture dans le bassin d'alimentation afin de permettre à l'eau de pluie d'infiltrer le sous-sol en permanence. Le projet comportait des volets essentiels (formation et sensibilisation) et un programme environnemental utile associant les autorités, destiné à préserver les ressources énergétiques primaires (les cours d'eau). Ce programme prévoit l'octroi de subventions aux agriculteurs vivant dans le bassin d'alimentation afin qu'ils préservent la flore en adaptant leurs méthodes de culture et qu'ils évitent en particulier de poursuivre la déforestation en pratiquant le brûlis et en abattant les arbres pour produire du charbon de bois. Les ressources financières à long terme requises pour l'octroi de subventions aux agriculteurs locaux ont été rendues disponibles par un prélèvement spécial (de 2,5 %) sur l'hydroélectricité produite et vendue à la ville située dans la vallée.



# Conclusions et recommandations

## 41

Nous estimons, en conclusion, que la Commission a globalement réussi à améliorer l'accès des personnes démunies d'Afrique de l'Est aux énergies renouvelables grâce à la facilité pour l'énergie, mais qu'elle aurait pu mieux faire.

## 42

La Commission a affecté l'aide en faveur des énergies renouvelables, accordée au titre de la facilité pour l'énergie, à des projets sélectionnés selon des priorités bien définies. Des critères de sélection adéquats ont été appliqués pour les appels à propositions afin de garantir la cohérence avec les priorités énoncées dans la facilité pour l'énergie. Cependant, un quart des projets examinés ont été subventionnés, bien que de graves faiblesses de conception aient été mises au jour durant le processus de sélection. Le manque de cohérence entre les notes attribuées à ces projets et les commentaires analytiques des évaluateurs témoigne d'un manque de rigueur dans le processus de sélection (voir points 12 à 19).

### **Recommandation n° 1** **Sélectionner les projets** **de manière plus rigoureuse**

Lorsqu'elle recourt aux appels à propositions, dans le cadre du processus de sélection, la Commission devrait mieux évaluer:

- i) les risques liés à la conception des actions et des mesures d'atténuation envisagées;
- ii) la capacité du partenaire en ce qui concerne les plans de mise en œuvre des projets.

## 43

La Commission n'a pas réalisé de suivi approprié de tous les projets. Les rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre étaient de qualité inégale, et le soutien apporté par le consultant engagé par la DG DEVCO pour améliorer l'établissement des rapports a eu des effets positifs, mais limités. Pour certains projets qui rencontraient de graves difficultés de mise en œuvre, la Commission n'a pas pris de mesures appropriées en temps utile:

- a) elle ne s'est pas efforcée de faire respecter les obligations en matière d'établissement des rapports énoncées dans les contrats de subvention;
- b) elle n'a pas suffisamment recouru aux visites sur place des projets par les gestionnaires de programmes des délégations de l'UE et aux examens ROM pour compléter les informations fournies par les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets, en particulier lorsque les projets connaissaient de sérieuses difficultés notoires;
- c) bien que consciente du fait que la mise en œuvre de certains des projets examinés ne se déroulerait probablement pas comme prévu, la Commission n'a pas recherché de solution au problème avec les partenaires chargés de la mise en œuvre, ni tenté de mettre fin aux projets en question (voir points 20 à 31).

## Conclusions et recommandations

### Recommandation n° 2 Renforcer le suivi des projets

La Commission devrait:

- i) contrôler attentivement le respect des clauses des contrats de subvention liées à la présentation dans les délais et à la qualité des rapports financiers et descriptifs ainsi que des évaluations;
- ii) en cas de non-respect de ces clauses, suspendre les versements et demander aux partenaires chargés de la mise en œuvre de fournir les informations nécessaires;
- iii) pour les projets sensibles, augmenter le nombre de visites sur place effectuées par les gestionnaires de programmes et celui des examens ROM, en appliquant une approche fondée sur les risques;
- iv) lorsque les projets ont peu de chance d'être mis en œuvre dans les conditions prévues, rechercher une solution avec le partenaire chargé de la mise en œuvre;
- v) en cas d'échec, adopter une stratégie de sortie rationnelle pour mettre fin au contrat.

## 44

Pour la plupart, les projets examinés ont été réalisés avec succès et présentent de bonnes perspectives de durabilité, pour autant que les mesures nécessaires envisagées soient mises en œuvre et que la situation ne se détériore pas trop. Même si les nouvelles activités économiques mettaient du temps à voir le jour après l'arrivée de l'électricité, la qualité de vie des populations dans les zones rurales connaissait une nette amélioration, en particulier grâce à l'accès à des services publics renforcés. Dans un quart des projets examinés, la majorité des résultats escomptés n'ont pu être produits, principalement en raison de faiblesses de conception auxquelles il n'a pas été remédié et d'un suivi inapproprié de la Commission (voir points 32 à 40).

### Recommandation n° 3 Augmenter les perspectives de durabilité des projets

Dès l'achèvement des projets complexes, en particulier ceux impliquant des investissements dans les infrastructures, la Commission devrait:

- i) exiger des partenaires chargés de la mise en œuvre qu'ils fournissent, dans leur rapport final, une évaluation de la nécessité de continuer à apporter une assistance technique aux opérateurs;
- ii) envisager la possibilité d'allouer des fonds à cet effet, par exemple en modifiant le contrat de subvention.

Le présent rapport a été adopté par la Chambre III, présidée par M. Karel PINXTEN, Membre de la Cour des comptes, à Luxembourg en sa réunion du 6 octobre 2015.

*Par la Cour des comptes*



Vitor Manuel da SILVA CALDEIRA  
*Président*

## Projets examinés

N° et nom abrégé du projet	N° CRIS	N° de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Numéro de la proposition	Note de l'évaluation de la proposition <sup>3</sup> (en %)	Intitulé de l'action	Pays
1 Mwenga	2007/195-963	1 <sup>re</sup> facilité	78	EE: 81,5 DUE: 86	Centrale hydroélectrique de 3 MW à Mwenga	Tanzanie
2 Best Ray	2007/195-964	1 <sup>re</sup> facilité	132	EE: 57 DUE: 77 3 <sup>e</sup> E: 72	BEST RAY (Fournir des services énergétiques aux zones rurales de Tanzanie)	Tanzanie
3 Majaua	2007/195-977	1 <sup>re</sup> facilité	46	EE: 74 DUE: 75,5	Électrification de la commune de Majaua	Mozambique
4 Biogas	2007/195-982	1 <sup>re</sup> facilité	244	EE: 71,5 DUE: 74	Promouvoir les petites usines à biogaz pour les producteurs et les transformateurs agricoles	Kenya
5 Up-scaling	2007/195-985	1 <sup>re</sup> facilité	214	EE: 71 DUE: 83,5	Renforcer l'accès à des services énergétiques modernes intégrés en vue de réduire la pauvreté	Tanzanie
6 Bioenergelec	2007/196-004	1 <sup>re</sup> facilité	217	EE: 65 DUE: 74 3 <sup>e</sup> E: 76,5	Bioenergelec	Madagascar
7 rHYviere	2007/196-005	1 <sup>re</sup> facilité	144	EE: 74 DUE: 81	Programme rHYviere – Réseaux hydroélectriques villageois et respect de l'environnement	Madagascar
8 Sahambano	2007/196-009	1 <sup>re</sup> facilité	54	EE: 69,5 EUD: 68,5	Aménagement hydroélectrique du site de Befanaova sur la rivière Sahambano	Madagascar
9 Resouth	2007/196-014	1 <sup>re</sup> facilité	128	EE: 72 DUE: 78,5	Électrification rurale décentralisée par énergies renouvelables dans le Sud de Madagascar (Resouth)	Madagascar
10 Rural electrification	2008/020-660	1 <sup>re</sup> facilité	284	EE: 68 DUE: 78	Infrastructures d'électrification rurale et projets à petite échelle	Zambie
11 Increase access	2008/195-971	1 <sup>re</sup> facilité	200	EE: 80 DUE: 75	Augmenter l'accès aux services d'électricité	Zambie

Budget (en millions d'euros)	Contribution de l'UE (en millions d'euros)	Pourcentage contribution UE / Budget	Brève description	Visité (ou seulement examen dans le pays)	Sites visités
7,81	3,60	46,1 %	Installation d'une minicentrale hydroélectrique afin de fournir un approvisionnement fiable en électricité à un producteur de thé et à 14 villages	Oui	Projet à Mufindi (région d'Iringa); réunions avec les autorités locales à Mafinga
1,50	1,13	75,3 %	Installation d'unités solaires photovoltaïques auprès de 8 050 ménages (et équipements publics) dans 9 villages. La microhydroélectricité avec un miniréseau et le biogaz ont été utilisés à certains endroits	Oui	Centre communautaire de ressources énergétiques (CERC) et coopérative Mpambano à Oldonyosambu; centre de formation à Mkuru; projet à l'école secondaire de Ngarenyanuki à Olkung'wado; lycée technique Arusha à Arusha.
2,49	1,87	75,1 %	Remise en état d'une minicentrale hydroélectrique (actuellement inutilisable) et mise en place d'un réseau d'électricité local pour connecter 5 000 ménages	Non	s.o.
1,97	1,22	61,9 %	Recours à la technologie du biogaz pour la cuisson des aliments en zone rurale pour 330 agriculteurs de 5 provinces	Non	s.o.
3,05	2,29	75,0 %	Installation de centres de services énergétiques polyvalents équipés de moteurs diesel utilisant des biocarburants (huile de jatropha) dans 120 villages de 6 régions	Oui	Site du projet de plateforme multifonctionnelle Matadi – Mji Mwema, district de Siha – région du Kilimandjaro; dépôt à Moshi
3,16	1,96	61,9 %	Production d'électricité à partir de biomasse pour 6 villages (dans 4 régions) et carbonisation améliorée	(Oui)	Aucun site visité <sup>1</sup> mais entretien avec les parties prenantes et le partenaire chargé de la mise en œuvre
2,30	1,73	75,1 %	Construction de 3 centrales hydroélectriques au fil de l'eau et d'un miniréseau pour connecter 8 villages dans des zones rurales de l'Est	Oui	Deux sites sur trois: Sahasinaka et Tolongoina
3,31	2,48	74,9 %	Construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau et extension du réseau de 20 km pour connecter 1 ville et 2 villages	Oui	Un site: Ihosy
1,16	0,87	75,0 %	Électrification de 2 villages dans la région méridionale à l'aide de 2 éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques	(Oui)	Aucun site visité <sup>2</sup> mais entretien avec les parties prenantes
36,51	10,00	27,4 %	Extension du réseau et installation d'une minicentrale hydroélectrique et de 2 000 dispositifs solaires destinés à fournir de l'électricité à 27 000 ménages ainsi qu'à 700 écoles et centres de santé	Oui	Un site sur deux: Mumbwa
33,00	10,00	30,3 %	Extension du réseau afin de faciliter l'accès à des sources d'énergie renouvelables dans des zones rurales et péri-urbaines de Zambie (65 000 bénéficiaires)	Oui	Trois sites sur 24: Kabwe, sous-station de Kanyama et Kalomo

N° et nom abrégé du projet	N° CRIS	N° de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Numéro de la proposition	Note de l'évaluation de la proposition <sup>3</sup> (en %)	Intitulé de l'action	Pays
12 Green energy	2011/231-578	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	60	EE: 71 DUE: 85	Projet communautaire d'énergie verte	Kenya
13 Nice Roll-out	2011/231-937	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	183	EE: 47 DUE: 87 3 <sup>e</sup> E: 82	NICE Roll-Out	Zambie, Tanzanie, Gambie
14 Small-scale solar	2011/232-092	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	620	EE: 83 DUE: 81	Permettre à 18 000 personnes d'accéder de manière durable à de l'énergie solaire à petite échelle dans le district de Quissanga, province de Cabo Delgado	Mozambique
15 Boreale	2011/280-322	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	534	EE: 84 DUE: 79	Meilleures solutions pour l'énergie rurale et l'accès à la lumière et à l'électricité (Boreale – <i>Best Options for Rural Energy and Access to Light and Electricity</i> )	Madagascar
16 Wood and charcoal	2012/232-680	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	542	EE: 59 DUE: 87 3 <sup>e</sup> E: 75	Production durable de bois et de charbon de bois en zone rurale au Mozambique, au Malawi et en Tanzanie	Mozambique, Tanzanie, (Malawi)

Budget (en millions d'euros)	Contribution de l'UE (en millions d'euros)	Pourcentage contribution UE / Budget	Brève description	Visité (ou seulement examen dans le pays)	Sites visités
2,32	1,74	75,0 %	Installation d'unités solaires photovoltaïques sur 56 écoles et 32 centres de santé dans des zones rurales du Kenya	Non	s.o.
8,44	2,50	29,6 %	Développement économique grâce à des équipements TIC fonctionnant au moyen d'unités solaires photovoltaïques (centres NICE franchisés dans 50 sites ruraux et périurbains en Gambie, en Tanzanie et en Zambie)	Non	s.o.
0,79	0,59	75,0 %	Fournir un accès durable à de l'énergie solaire à petite échelle à 4 000 ménages dans deux districts	Non	s.o.
2,30	1,72	74,8 %	Installation d'unités solaires photovoltaïques sur 10 écoles, 8 centres de santé et 900 habitations dans 8 villages de la région méridionale	(Oui)	Aucun site visité <sup>2</sup> mais entretien avec les parties prenantes
5,33	2,40	45,0 %	Biomasse durable et efficacité énergétique par la formation de 2 000 ménages à la plantation d'arbres et construction d'une usine de carbonisation du bois	Oui (Tanzanie)	Plantations et bureaux de Green Resources à Sao Hill (région d'Iringa en Tanzanie)

1 La mise en œuvre du projet sur le site sélectionné pour la visite se trouvait à un stade trop précoce (seul le bâtiment était en place, aucun équipement servant à la production d'énergie renouvelable n'avait encore été installé). Le seul site achevé était trop éloigné pour être intégré dans notre programme de mission.

2 Non visité pour des raisons de sécurité.

3 Proposition évaluée par un expert externe (EE), la délégation de l'UE (DUE) et, dans certains cas, par un troisième évaluateur (3<sup>e</sup> E).

## Méthode de notation

Pour les besoins de l'audit, la notation de la conception, des résultats et de la durabilité potentielle a été déterminée sur la base du système ROM de la Commission. Les critères sont les suivants:

### Conception

- A La conception du projet (y compris la technologie choisie) est réaliste et pertinente dans ce contexte. Les risques et les contraintes locales ont été bien définis et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre décrites de manière détaillée. Un cadre logique clair et bien structuré, des objectifs SMART (la note ne change pas si les valeurs de référence et les valeurs cibles doivent être adaptées après la réalisation de l'étude de faisabilité) et des indicateurs de performance appropriés sont proposés.
- B Logique d'intervention appropriée. Lacunes ou problèmes constatés concernant la conception ou la technologie choisie. Les risques et contraintes énumérés ne sont pas exhaustifs et/ou leur atténuation n'est pas pleinement convaincante. Les objectifs et/ou les indicateurs doivent être modifiés.
- C La logique d'intervention présente des problèmes susceptibles d'affecter substantiellement les résultats attendus, les éléments énumérés ci-dessus soulèvent des questions/posent des problèmes.
- D La logique d'intervention est déficiente et limite fortement les chances de réussite du projet, ou celui-ci est compromis par des questions ou des problèmes importants.

### Résultats

- A Tous les résultats ont été obtenus, ou le seront très probablement; ils sont de bonne qualité et contribuent à générer les effets prévus; les activités sont mises en œuvre dans les délais et sont régulièrement contrôlées (aucun retard n'est constaté, si ce n'est des retards mineurs ayant une explication logique).
- B Les résultats sont obtenus, ou le seront très probablement, conformément au plan établi; des améliorations restent cependant possibles en ce qui concerne la qualité, l'obtention de la quantité escomptée ou le calendrier. Les retards n'ont cependant aucune incidence sur les résultats.
- C Certains résultats n'ont pas été ou ne seront pas obtenus dans les délais ou dans les quantités prévues, ou ils ne sont ou ne seront pas de bonne qualité. Des mesures correctrices doivent être prises. Les activités ont pris du retard et sont quelque peu éloignées de la logique d'intervention et des prévisions.
- D De graves insuffisances affectent ou affecteront probablement l'obtention des résultats et leur qualité. D'importantes adaptations sont nécessaires afin de garantir au moins l'obtention des principaux résultats. Des retards considérables sont à signaler et les activités sont fortement éloignées de la logique d'intervention et des prévisions. Il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager une stratégie de sortie pour limiter les problèmes ultérieurs.

### Durabilité

- A Les résultats seront durables sur le long terme, et le potentiel de reproductibilité est garanti par un contexte favorable et/ou par les mesures connexes mises en place dans le cadre du projet ou d'autres interventions.
- B Les résultats (ou la plupart d'entre eux) devraient être durables sur le long terme si les mesures nécessaires envisagées sont mises en œuvre selon les prévisions et/ou si le contexte ne se détériore pas trop.
- C Les résultats (ou la plupart d'entre eux) ne seront sans doute pas durables à moyen ou à long terme si les mesures nécessaires envisagées ne sont pas dûment renforcées ou complétées, en particulier si le contexte tend à se détériorer.
- D Les résultats (ou la plupart d'entre eux) ne seront sans doute pas durables à moyen terme, quelles que soient les mesures prises dans le contexte.





### Projets relevant de la facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'EUEI et secteurs de concentration du 11<sup>e</sup> FED, par pays

Pays	FACILITÉ DE DIALOGUE ET DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'EUEI			
	Politiques existantes relatives à l'énergie	Projet EUEI PDF dans le secteur de l'énergie (description)	Parties prenantes	Dates
Burundi	Janv. 2011 (+ programme d'électrification rurale de 1993, révisé en 1997)	Aider le ministère de l'énergie et des mines à élaborer une politique nationale pour le secteur de l'énergie ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre et un plan d'investissement	Ministère de l'énergie et des mines	Novembre 2009-avril 2011
Djibouti	2005	Aider le ministère de l'énergie chargé des ressources naturelles (MERN) à élaborer une stratégie nationale et un plan d'action pour le secteur de l'électricité, ainsi qu'à préparer un projet de loi sur l'électricité	Ministères, Électricité de Djibouti – partenaires techniques et financiers, donateurs	Novembre 2012-juillet 2014
Érythrée	1997	–	–	–
Éthiopie	1994 (révisée en 2012)	Aider le gouvernement éthiopien à définir une vision claire à long terme en matière d'énergie de biomasse ainsi qu'à définir une stratégie et un plan d'action dans ce domaine	Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie	Juillet 2012-février 2014
Kenya	2004 (révisée en 2014)	Concevoir une intervention de soutien qui sera mise en œuvre par des experts à long terme qui fourniront des services de conseil directs concernant le cadre réglementaire pour la production d'énergies renouvelables en réseau à petite échelle	Ministère de l'énergie	Janvier 2013-mars 2014
Madagascar	1974 (converti en loi en 1998)	Mise à jour de la stratégie politique et énergétique nationale de Madagascar et élaboration d'une stratégie pour le secteur énergétique malgache	Ministère de l'énergie	Juillet 2014-juillet 2015
Malawi	2003 (révisée en 2009)	Soutien à l'élaboration d'une stratégie dans le domaine de l'énergie de biomasse destinée à garantir un approvisionnement durable en énergie de biomasse et à faciliter l'accès à des combustibles modernes utilisés pour la cuisson des aliments et à des technologies de combustion de la biomasse efficaces	Ministère de l'énergie	Février 2008-février 2009

11 <sup>e</sup> FED										
<i>(Secteurs de concentration et budget estimatif adoptés ou susceptibles de l'être au moment de l'audit)</i>										
Secteur de concentration 1	Budget (en millions d'euros)	Secteur de concentration 2	Budget (en millions d'euros)	Secteur de concentration 3	Budget (en millions d'euros)	Secteur de concentration 4	Budget (en millions d'euros)	Hors concentration	Budget (en millions d'euros)	BUDGET TOTAL (en millions d'euros)
Développement rural durable en matière alimentaire	80	Santé	87	État de droit et fragilité	143	Énergie	105	Société civile	17	432
Eau, assainissement et déchets solides	52	Sécurité alimentaire	35					Appui à la société civile et à l'ordonnateur national	18	105
Énergie – Non encore décidé mais souhaité par le gouvernement		Agriculture		Gouvernance économique						0
Agriculture durable et sécurité alimentaire	252	Santé	200	Routes et transition énergétique	230			Société civile	63	745
Sécurité alimentaire et résilience vis-à-vis des chocs climatiques	190	Infrastructures durables (transports et énergie)	175	Obligation de rendre compte des institutions publiques	60		60	Appui à l'ordonnateur national	10	495
Gouvernance et institutions	143	Développement rural	140	Infrastructures (augmenter l'accès à l'énergie à des fins de développement économique)	230			Ordonnateur national et facilité de coopération technique	5	518
Gouvernance	120	Éducation	110	Agriculture	250			Société civile	30	510

Pays	FACILITÉ DE DIALOGUE ET DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'EUEI			
	Politiques existantes relatives à l'énergie	Projet EUEI PDF dans le secteur de l'énergie (description)	Parties prenantes	Dates
Mozambique	1998 (révisée en 2009 et 2011)	Soutenir la conception et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière d'énergie de biomasse, en particulier la chaîne d'approvisionnement en charbon de bois, tant du point de vue de l'offre que de celui de la demande	Ministère de l'énergie et direction nationale des énergies nouvelles et renouvelables	Janvier 2011-décembre 2012
Rwanda	2004 (révisée en 2009)	Soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies pour le sous-secteur de l'énergie géothermique, et soutenir le cadre institutionnel, juridique et réglementaire en matière d'énergie géothermique, en mettant en particulier l'accent sur les possibilités d'engagement du secteur privé	Ministère des infrastructures	Décembre 2013-janvier 2015
Tanzanie	1992 (révisée en 2003 et 2014)	Participer à l'élaboration d'une stratégie nationale dans le domaine de l'énergie de biomasse qui définit des moyens de garantir un approvisionnement en énergie de biomasse plus durable; augmenter la production et le rendement; faciliter l'accès à des sources d'énergie renouvelables; garantir un environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre	Ministère des finances	Mars 2012-avril 2014
Ouganda	2002 (révisée en 2007)	Élaborer un ensemble de recommandations et une liste de projets énergétiques potentiels pouvant être soutenus dans le cadre de l'initiative «Énergie durable pour tous» (SE4ALL)	Ministère de l'énergie, entreprises privées, société civile, partenaires dans le domaine du développement	Mai 2012-juin 2012
Zambie	1994 (révisée en 2008)	Organiser un processus de consultation en vue d'intégrer l'accès aux services énergétiques dans le plan de développement national et la vision nationale à long terme	Ministère de l'énergie et du développement des ressources hydrauliques	Septembre 2005-août 2006
Afrique de l'Est		Évaluation des capacités d'amélioration de l'accès à des services énergétiques modernes en Afrique de l'Est	Communauté de l'Afrique de l'Est	Novembre 2010-juillet 2011

11 <sup>e</sup> FED										
<i>(Secteurs de concentration et budget estimatif adoptés ou susceptibles de l'être au moment de l'audit)</i>										
Secteur de concentration 1	Budget (en millions d'euros)	Secteur de concentration 2	Budget (en millions d'euros)	Secteur de concentration 3	Budget (en millions d'euros)	Secteur de concentration 4	Budget (en millions d'euros)	Hors concentration	Budget (en millions d'euros)	BUDGET TOTAL (en millions d'euros)
Bonne gouvernance et développement	367	Développement rural (dont énergie: 50 millions d'euros)	330							697
Agriculture durable et sécurité alimentaire	200	Énergie durable	200	Gouvernance responsable	40			Société civile	20	460
Bonne gouvernance et développement	291	Énergie	180	Agriculture durable	140			Société civile	15	626
Infrastructures de transport (ajout éventuel de l'énergie après l'examen à mi-parcours)	230	Sécurité alimentaire et agriculture	130	Bonne gouvernance	168			Société civile	50	578
Énergie	244	Agriculture	110	Gouvernance	100			Appui à l'ordonnateur national	30	484
s.o.										

## Période de mise en œuvre, objectifs et réalisations des projets examinés

N° et nom abrégé du projet	N° de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Intitulé de l'action	Pays	Date de début	Date de fin
1 Mwenga	1 <sup>re</sup> facilité	Centrale hydroélectrique de 3 MW à Mwenga	Tanzanie	22.12.2007	22.12.2012
2 Best Ray	1 <sup>re</sup> facilité	Best Ray (fournir des services énergétiques aux zones rurales de Tanzanie)	Tanzanie	1.4.2008	30.6.2011
3 Majaua	1 <sup>re</sup> facilité	Électrification de la commune de Majaua	Mozambique	1.12.2007	30.11.2012
4 Biogas	1 <sup>re</sup> facilité	Promouvoir les petites usines à biogaz pour les producteurs et les transformateurs agricoles	Kenya	1.1.2008	1.1.2011
5 Up-scaling	1 <sup>re</sup> facilité	Renforcer l'accès à des services énergétiques modernes intégrés en vue de réduire la pauvreté	Tanzanie	1.1.2008	30.6.2014
6 Bioenergelec	1 <sup>re</sup> facilité	Bioenergelec	Madagascar	1.4.2008	31.12.2015
7 rHYviere	1 <sup>re</sup> facilité	Programme rHYviere – Réseaux hydroélectriques villageois et respect de l'environnement	Madagascar	7.1.2008	30.12.2015
8 Sahambano	1 <sup>re</sup> facilité	Aménagement hydroélectrique du site de Befanaova sur la rivière Sahambano	Madagascar	1.3.2008	31.12.2014
9 Resouth	1 <sup>re</sup> facilité	Électrification rurale décentralisée par énergies renouvelables dans le sud de Madagascar (Resouth)	Madagascar	1.1.2008	1.1.2013
10 Rural electrification	1 <sup>re</sup> facilité	Infrastructures d'électrification rurale et projets à petite échelle	Zambie	10.3.2008	31.12.2015
11 Increase access	1 <sup>re</sup> facilité	Augmenter l'accès aux services d'électricité	Zambie	11.12.2008	15.12.2015

Prolongations (en mois)	% prolongation	Justification de la prolongation	Modification des objectifs initiaux (Réalisations)
Durée initiale: 60 mois; pas de prolongation	0 %	s.o.	■ Non (14 345 bénéficiaires au lieu des 24 700 escomptés (58 %), mais leur nombre est en augmentation)
Durée initiale: 36 mois – après prolongation: 39 mois	8 %	Prolongation justifiée par la nécessité de «mieux réaliser [...] les principales activités du projet, en se focalisant principalement sur les aspects liés aux institutions et à la durabilité»	■ Non (7 600 bénéficiaires au lieu des 8 050 escomptés, soit 94,4 %)
Durée initiale: 36 mois – après prolongation: 60 mois	67 %	Au total, trois prolongations ont été demandées, mais la dernière (qui visait à étendre la durée du projet jusqu'au 30.11.2013) a été rejetée par la délégation de l'UE	■ Non (en 2014, la délégation de l'UE a estimé le nombre de connexions à 500 environ; il faudra environ trois ans pour atteindre l'objectif de 5 000 connexions)
Durée initiale: 36 mois – après prolongation: 45 mois	25 %	Atteindre les objectifs qui peuvent l'être dans les limites du budget	■ Non (construction de 765 digesteurs au lieu des 350 prévus)
Durée initiale: 60 mois – après prolongation: 78 mois	23 %	Essayer de rattraper le retard	■ Oui – les 200 centres de services énergétiques polyvalents sont devenus 125 (11 seulement avaient été installés en juin 2013)
Durée initiale: 36 mois – après prolongation: 81 mois	125 %	Problème contractuel avec les partenaires (9 mois). Étude préliminaire (9 mois). Préparation des dossiers d'appels d'offres (non prévue) et négociation entre AGMIN et l'Agence de développement pour l'électrification rurale (ADER) (janv. 2010-déc. 2011) – partie de l'équipement destiné à l'électrification rurale décentralisée manquant (3 sites sur 5) – problèmes contractuels entre l'administration et l'ADER (contrat signé le 9.1.2012)	■ Oui – objectif initial: 5 sites 80-100 kW (400-500 kW), objectifs en octobre 2014: 4 sites 70 kW (280 kW) – budget diminué de 100 000 euros – (un seul site équipé au moment de l'audit)
Durée initiale: 48 mois – après prolongation: 84 mois	75 %	Rider 1: situation politique (12 mois); Rider 3: cyclones dans la région et restructuration de l'ADER (12 mois); Rider 4-5: délai de réponse de la banque à une demande de prêt à un investisseur privé (Tectra) pour le rachat d'une turbine et de câbles volés dans les installations portuaires (6 + 6 mois)	■ Oui – initial: 3 sites: T: 2x60, S:3x80 A:3x80: 600 kW – objectifs en octobre 2014: 3 sites T: 2x50, S:2x65 A:2x330: 890 kW – (2 sites achevés au moment de l'audit)
Durée initiale: 30 mois – après prolongation: 82 mois	173 %	Absence de décision concernant le développement du site: 12 options techniques, nouveau gestionnaire du projet Zecca en 2009, instabilité politique, mauvais temps, retards dans l'octroi des concessions, exonération fiscale, autorisation d'utiliser de la dynamite pour construire le canal	■ Oui (objectif initial: 460 kW – objectifs en oct. 2014: 700 kW)
Durée initiale: 60 mois; pas de prolongation	0 %	s.o.	■ Non (objectif initial: 5 000 bénéficiaires -> 5 500)
Durée initiale: 70 mois – après prolongation: 94 mois	34 %	Étude de faisabilité, nouveau lancement des appels d'offres infructueux, retard dans la livraison de matériel/ d'équipements, capacité insuffisante des partenaires et des maîtres d'ouvrage locaux	■ Non (les objectifs ne seront pas atteints à la fin du projet mais leur réalisation se poursuivra ensuite)
Durée initiale: 60 mois – après prolongation: 84 mois	40 %	Étude de faisabilité, sous-estimation de la durée et de la complexité de la procédure de marché par le partenaire chargé de la mise en œuvre, capacité insuffisante des partenaires locaux	■ Non (la plupart des réalisations escomptées devraient être obtenues à la fin de la période d'exécution révisée)

■ A dépassé ses objectifs initiaux ou va probablement le faire

■ Ne va sans doute pas atteindre ses objectifs, mais a tout de même obtenu des résultats acceptables

■ A atteint ses objectifs ou va vraisemblablement le faire

■ N'a pas produit les résultats escomptés

N° et nom abrégé du projet	N° de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Intitulé de l'action	Pays	Date de début	Date de fin
12 Green energy	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Projet communautaire d'énergie verte	Kenya	1.11.2011	31.10.2015
13 Nice Roll-out	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	NICE Roll-Out	Zambie, Tanzanie, Gambie	30.9.2011	30.9.2015
14 Small-scale solar	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Permettre à 18 000 personnes d'accéder de manière durable à de l'énergie solaire à petite échelle dans le district de Quissanga, province de Cabo Delgado	Mozambique	20.7.2011	19.9.2014
15 Boreale	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Meilleures solutions pour l'énergie rurale et l'accès à la lumière et à l'électricité (BOREALE - <i>Best Options for Rural Energy and Access to Light and Electricity</i> )	Madagascar	1.3.2012	28.2.2017
16 Wood and charcoal	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Production durable de bois et de charbon de bois en zone rurale au Mozambique, au Malawi et en Tanzanie	Mozambique, Tanzanie, (Malawi)	19.3.2012	31.7.2015



Prolongations (en mois)	% prolongation	Justification de la prolongation	Modification des objectifs initiaux (Réalizations)
Durée initiale: 48 mois; pas de prolongation	0 %	s.o.	■ Oui (objectif initial: 56 écoles et 32 centres de santé; en 2014, 88 écoles et 42 centres de santé étaient équipés de panneaux solaires photovoltaïques)
Durée initiale: 48 mois; pas de prolongation	0 %	s.o.	■ Non (1 seul centre mis en place sur 50, et arrêt du projet en raison de la mise en liquidation du partenaire)
Durée initiale: 36 mois – après prolongation: 38 mois	6 %	Retard dans la livraison de pièces détachées	■ Non <sup>2</sup> (14 760 bénéficiaires contre les 18 000 prévus, soit 82 %)
Durée initiale: 48 mois – après prolongation: 60 mois	25 %	Étude socio-économique disponible un an après le début du projet	■ Oui – abandon du volet «éolienne» et équipement de 7 villages au lieu de 8.
Durée initiale: 39 mois; pas de prolongation	0 %	s.o.	■ Non – mais il est peu probable que le volet «charbon de bois» soit mis en œuvre

1 Le nombre de sites prévus dans la proposition était de 6, mais le contrat de subvention n'en comportait plus que 5.

2 Le nombre de bénéficiaires prévus était de 25 000 dans la proposition, mais il n'était plus que de 18 000 dans le contrat de subvention.

- |  |  |
|--|--|
| ■ A dépassé ses objectifs initiaux ou va probablement le faire                                       | ■ A atteint ses objectifs ou va vraisemblablement le faire |
| ■ Ne va sans doute pas atteindre ses objectifs, mais a tout de même obtenu des résultats acceptables | ■ N'a pas produit les résultats escomptés                  |

## Suivi des projets examinés

Numéro et nom abrégé du projet	Numéro de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Intitulé de l'action	Pays	Date de début	Date de fin	Durée du projet (années)
1 Mwenga	1 <sup>re</sup> facilité	Centrale hydroélectrique de 3 MW à Mwenga	Tanzanie	22.12.2007	22.12.2012	5,0
2 Best Ray	1 <sup>re</sup> facilité	Best Ray (fournir des services énergétiques aux zones rurales de Tanzanie)	Tanzanie	1.4.2008	30.6.2011	3,2
3 Majaua	1 <sup>re</sup> facilité	Électrification de la commune de Majaua	Mozambique	1.12.2007	30.11.2012	5,0
4 Biogas	1 <sup>re</sup> facilité	Promouvoir les petites usines à biogaz pour les producteurs et les transformateurs agricoles	Kenya	1.1.2008	1.1.2011	3,0
5 Up-scaling	1 <sup>re</sup> facilité	Renforcer l'accès à des services énergétiques modernes intégrés en vue de réduire la pauvreté	Tanzanie	1.1.2008	30.6.2014	6,5
6 Bioenergelec	1 <sup>re</sup> facilité	Bioenergelec	Madagascar	1.4.2008	31.12.2015	7,8
7 rHYviere	1 <sup>re</sup> facilité	Programme rHYviere – Réseaux hydroélectriques villageois et respect de l'environnement	Madagascar	7.1.2008	30.12.2015	8,0
8 Sahambano	1 <sup>re</sup> facilité	Aménagement hydroélectrique du site de Befanaova sur la rivière Sahambano	Madagascar	1.3.2008	31.12.2014	6,8
9 Resouth	1 <sup>re</sup> facilité	Électrification rurale décentralisée par énergies renouvelables dans le Sud de Madagascar (Resouth)	Madagascar	1.1.2008	1.1.2013	5,0
10 Rural electrification	1 <sup>re</sup> facilité	Infrastructures d'électrification rurale et projets à petite échelle	Zambie	10.3.2008	31.12.2015	7,8
11 Increase access	1 <sup>re</sup> facilité	Augmenter l'accès aux services d'électricité	Zambie	11.12.2008	15.12.2015	7,0

Évaluations obligatoires			Suivi axé sur les résultats (ROM)	Suivi axé sur les résultats (ROM)			
À mi-parcours	Finale (prévue)	Ligne budgétaire spécifique		Nombre de rapports descriptifs du partenaire chargé de la mise en œuvre	Nombre d'exa- mens par DMG	Retard dans l'examen des rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre	Examen du dernier rap- port descriptif (année du rapport)
Non	Non	Oui (évaluation finale uniquement)	Juin 2011, juin 2013	12	11	1-16 mois	Oui (2012)
Mars 2010	Août 2011	Oui (2 500 euros au total seulement)	Non	12	7	0,5-7 mois	Oui (2011)
Non	Février 2014	Annexe relative au budget non reçue	Octobre 2013	5	3	1,3-10 mois	Non (2014)
Avril 2010	Novembre 2011	Oui (à mi-parcours + finale)	Novembre 2009	7	7	0-7 mois	Oui (2011)
Non	Non	Oui (à mi-parcours + finale)	Juin 2013	6	3	4-10 mois	Non (2014)
Mars 2013	(Fin 2015)	Oui (à mi-parcours + finale)	Non	6	2	6-13 mois	Non (2013)
Octobre 2011	(Fin 2015)	Oui (à mi-parcours + finale)	Septembre 2011, octobre 2013	6	3	6-18 mois	Non (2013)
Non	(Fin 2015)	Oui (à mi-parcours + finale)	Non	3	1	9 mois	Non (2014)
Février 2011	Mars 2013 (ex post fin 2015)	Oui (à mi-parcours + finale)	Septembre 2011, septembre 2013	5	4	3,5-9 mois	Non (2012)
Juillet 2013	Non	Oui (à mi-parcours + finale)	Mai 2010	34	1	1,5 mois	Non (2013)
Décembre 2011, janvier 2012	Non	Oui (à mi-parcours + finale)	Non	16	5	1-4 mois	Non (2014)

Numéro et nom abrégé du projet	Numéro de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Intitulé de l'action	Pays	Date de début	Date de fin	Durée du projet (années)
12 Green energy	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Projet communautaire d'énergie verte	Kenya	1.11.2011	31.10.2015	4,0
13 Nice Roll-out	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	NICE Roll-Out	Zambie, Tanzanie, Gambie	30.9.2011	30.9.2015	4,0
14 Small-scale solar	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Permettre à 18 000 personnes d'accéder de manière durable à de l'énergie solaire à petite échelle dans le district de Quissanga, province de Cabo Delgado	Mozambique	20.7.2011	19.9.2014	3,2
15 Boreale	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Meilleures solutions pour l'énergie rurale et l'accès à la lumière et à l'électricité (Boreale – <i>Best Options for Rural Energy and Access to Light and Electricity</i> )	Madagascar	1.3.2012	28.2.2017	5,0
16 Wood and charcoal	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Production durable de bois et de charbon de bois en zone rurale au Mozambique, au Malawi et en Tanzanie	Mozambique, Tanzanie, (Malawi)	19.3.2012	31.7.2015	3,4

Évaluations obligatoires			Suivi axé sur les résultats (ROM)	Suivi axé sur les résultats (ROM)			
À mi-parcours	Finale (prévue)	Ligne budgétaire spécifique		Nombre de rapports descriptifs du partenaire chargé de la mise en œuvre	Nombre d'exa- mens par DMG	Retard dans l'examen des rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre	Examen du dernier rapport descriptif (année du rapport)
Novembre 2013	Non	Oui (à mi-parcours + finale)	Décembre 2013	5	2	4 mois	Non (2014)
s.o.	s.o.	Non	Non	2	2	1-7 mois	Oui (2012)
Octobre 2013	Août 2014	Oui (à mi-parcours)	Juillet 2012	4	3	1,5-2 mois	Non (2014)
Fin 2015	Non	Oui (à mi-parcours + finale)	Non	3	3	4-5 mois	Oui (2013)
Non	Non	Oui (à mi-parcours + finale)	Octobre 2013	5	2	1-4 mois	Oui (2014)

## Notation des projets examinés

Numéro et nom abrégé du projet	Numéro de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Intitulé de l'action	Pays	Contribution de l'UE (en millions d'euros)	Brève description	Conception	Résultats	Durabilité
1 Mwenga	1 <sup>re</sup> facilité	Centrale hydroélectrique de 3 MW à Mwenga	Tanzanie	3,60	Installation d'une minicentrale hydroélectrique afin de fournir un approvisionnement fiable en électricité à un producteur de thé et à 14 villages	● A	● B	● B
2 Best Ray	1 <sup>re</sup> facilité	Best Ray (fournir des services énergétiques aux zones rurales de Tanzanie)	Tanzanie	1,13	Installation d'unités solaires photovoltaïques auprès de 8 050 ménages dans neuf villages	● B	● B	● B
3 Majaua	1 <sup>re</sup> facilité	Électrification de la commune de Majaua	Mozambique	1,87	Remise en état d'une minicentrale hydroélectrique (actuellement inutilisable) et mise en place d'un réseau d'électricité local pour connecter 5 000 ménages	● A	● B	● B
4 Biogas	1 <sup>re</sup> facilité	Promouvoir les petites usines à biogaz pour les producteurs et les transformateurs agricoles	Kenya	1,22	Recours à la technologie du biogaz pour la cuisson des aliments en zone rurale pour 330 agriculteurs de 5 provinces	● B	● A	● B
5 Up-scaling	1 <sup>re</sup> facilité	Renforcer l'accès à des services énergétiques modernes intégrés en vue de réduire la pauvreté	Tanzanie	2,29	Installation de centres de services énergétiques polyvalents équipés de moteurs diesel utilisant des biocarburants (huile de jatropha) dans 120 villages de 6 régions	● C	● D	s.o.
6 Bioenergelec	1 <sup>re</sup> facilité	Bioenergelec	Madagascar	1,96	Production d'électricité à partir de biomasse pour 6 villages (dans 4 régions) et carbonisation améliorée	● D	● D	s.o.
7 rHYviere	1 <sup>re</sup> facilité	Programme rHYviere – Réseaux hydroélectriques villageois et respect de l'environnement	Madagascar	1,73	Construction de 3 centrales hydroélectriques au fil de l'eau et d'un miniréseau pour connecter 8 villages dans des zones rurales de l'Est	● A	● B	● B
8 Sahambano	1 <sup>re</sup> facilité	Aménagement hydroélectrique du site de Befanaova sur la rivière Sahambano	Madagascar	2,48	Construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau et extension du réseau de 20 km pour connecter une ville et deux villages	● A	● B	● B
9 Resouth	1 <sup>re</sup> facilité	Électrification rurale décentralisée par énergies renouvelables dans le Sud de Madagascar (Resouth)	Madagascar	0,87	Électrification de deux villages dans la région méridionale à l'aide de deux éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques	● B	● B	● C

● Objectif atteint      ● Faiblesses graves      s.o. sans objet  
● Faiblesses mineures      ● Objectif non atteint

Numéro et nom abrégé du projet	Numéro de la facilité (numéro de l'appel à propositions)	Intitulé de l'action	Pays	Contribution de l'UE (en millions d'euros)	Breve description	Conception	Résultats	Durabilité
10 Rural electrification	I <sup>re</sup> facilité	Infrastructures d'électrification rurale et projets à petite échelle	Zambie	10,00	Extension du réseau et installation d'une minicentrale hydroélectrique et de 2 000 dispositifs solaires destinés à fournir de l'électricité à 27 000 ménages ainsi qu'à 700 écoles et centres de santé	● B	● B	● B
11 Increase access	I <sup>re</sup> facilité	Augmenter l'accès aux services d'électricité	Zambie	10,00	Extension du réseau afin de faciliter l'accès à des sources d'énergie renouvelables dans des zones rurales et périurbaines de Zambie (65 000 bénéficiaires)	● B	● B	● B
12 Green energy	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Projet communautaire d'énergie verte	Kenya	1,74	Installation d'unités solaires photovoltaïques sur 56 écoles et 32 centres de santé dans des zones rurales du Kenya	● B	● A	● B
13 Nice Roll-out	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	NICE Roll-Out	Zambie, Tanzanie, Gambie	2,50	Développement économique grâce à des équipements TIC alimentés par des unités solaires photovoltaïques (centres NICE franchisés dans 50 sites ruraux et périurbains en Gambie, Tanzanie et Zambie)	● D	● D	s.o.
14 Small-scale solar	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Permettre à 18 000 personnes d'accéder de manière durable à de l'énergie solaire à petite échelle dans le district de Quissanga, province de Cabo Delgado	Mozambique	0,59	Fournir un accès durable à de l'énergie solaire à petite échelle à 4 000 ménages dans deux districts	● B	● B	● B
15 Boreale	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Meilleures solutions pour l'énergie rurale et l'accès à la lumière et à l'électricité (Boreale – Best Options for Rural Energy and Access to Light and Electricity)	Madagascar	1,72	Installation d'unités solaires photovoltaïques sur 10 écoles, 8 centres de santé et 900 habitations dans 8 villages de la région méridionale	● B	● B	● B
16 Wood and charcoal	II <sup>e</sup> facilité (1 <sup>er</sup> appel)	Production durable de bois et de charbon de bois en zone rurale au Mozambique, au Malawi et en Tanzanie	Mozambique, Tanzanie, (Malawi)	2,40	Biomasse durable et efficacité énergétique par la formation de 2 000 ménages à la plantation d'arbres et construction d'une usine de carbonisation du bois	● C	● D	s.o.

Légende: Sur la base de la méthode de notation figurant à l'annexe II, les catégories suivantes ont été établies:

- Objectif atteint
- Faiblesses graves
- s.o. sans objet
- Faiblesses mineures
- Objectif non atteint

## Synthèse

### III

La Commission accueille favorablement le rapport de la Cour. La création de la facilité pour l'énergie a permis à la Commission de traiter pour la première fois de manière conséquente la question de l'accès à l'énergie dans le cadre de la coopération au développement, alors que les besoins dans les pays en développement sont énormes (48 milliards d'USD/an)<sup>1</sup>. La Commission a fait un usage efficace de la facilité pour l'énergie et, comme le montre le rapport de la Cour, la plupart des projets examinés ont été couronnés de succès et présentent de bonnes perspectives de durabilité. Il s'agit là d'une réussite remarquable eu égard au contexte difficile dans lequel la coopération au développement doit être mise en œuvre. Seul un quart des projets examinés n'a pas produit les résultats escomptés. Cette situation s'explique en partie par des circonstances défavorables, qui ont posé problème dès la conception initiale des projets et ont ôté toute efficacité aux atténuations des risques prévues. La Commission est également consciente que certains progrès sont possibles, notamment concernant le suivi des projets sur le terrain. Elle a déjà pris certaines mesures et continuera d'apporter des améliorations, comme le recommande la Cour.

### IV

La Commission a appliqué les règles et procédures régissant les appels à propositions de manière uniforme et rigoureuse et a accordé une aide aux projets selon des priorités bien définies.

L'existence de risques et faiblesses dans les propositions au titre de la facilité pour l'énergie encourageant des solutions innovantes en matière de fourniture de services énergétiques durables et abordables aux plus pauvres était d'ailleurs prévue.

Ces risques et faiblesses identifiés dans les propositions ayant fait l'objet d'une évaluation ont été dûment pris en compte par le comité d'évaluation compétent au regard des mesures d'atténuation proposées par les candidats concernés avant l'attribution des notes définitives permettant de classer chacune des propositions de manière cohérente et objective en fonction des critères, objectifs et priorités établis dans le guide de l'appel.

<sup>1</sup> Rapport de l'Agence internationale de l'énergie «Énergie pour tous – Le financement de l'accès à l'énergie pour les plus pauvres», extrait spécial du *World Energy Outlook*, AIE 2011.

### V

La Commission a assuré le suivi des projets au moyen des différents outils et modalités disponibles, notamment par la mise en place d'une structure de suivi permanente.

De manière générale, la Commission a exercé un suivi minutieux lors des phases de mise en œuvre les plus importantes et a apporté des solutions et des mesures correctrices, dans la mesure du possible et dans le respect des règles et procédures en vigueur. Dans certains cas précis, le suivi sur le terrain aurait pu être renforcé.

### VI

Les résultats escomptés ont été obtenus, voire dépassés, pour les trois quarts des projets examinés par la Cour. Certains projets n'ont pas encore produit la majorité des résultats escomptés, principalement en raison de difficultés liées à la capacité des bénéficiaires ou de circonstances défavorables qui ont posé problème dès la conception initiale des projets et ont ôté toute efficacité aux atténuations des risques prévues.

La Commission note qu'il est impossible d'exclure totalement un problème de capacité, tout particulièrement lorsque, d'une part, les projets visés sont innovants et ambitieux et que, d'autre part, les bénéficiaires sont pauvres. Dans un tel contexte, il est irréaliste d'attendre des projets parfaits.

### VII

La Commission accueille favorablement les recommandations de la Cour. Elle a déjà adopté certaines mesures visant à renforcer le suivi et à améliorer la durabilité des projets. À cet égard, la Commission souhaiterait souligner l'importance des mesures énumérées plus avant qui ont déjà été adoptées, conformément aux recommandations formulées par la Cour:

- les améliorations introduites dans l'appel à propositions ultérieur au titre de la facilité pour l'énergie visant à garantir la faisabilité des projets;
- le renforcement de la fonction de suivi permanente de la facilité pour l'énergie;



## Réponses de la Commission

- les innovations introduites par le nouveau programme de coopération énergétique, intitulé «Initiative de financement de l'électrification» (ElectriFI), qui a été élaboré en collaboration avec les bailleurs de fonds de l'industrie et du développement et vise à améliorer la faisabilité, la durabilité et l'effet de levier du soutien qu'apporte l'UE à l'accès à une énergie durable pour les plus pauvres.

### Introduction

#### 04

Depuis 2011, l'orientation générale de la politique énergétique de l'UE en matière de développement suit les lignes directrices contenues dans le «programme pour le changement», qui identifie l'énergie comme un moteur clé pour une croissance inclusive et durable.

#### 05

La création de la facilité pour l'énergie a permis à la Commission de traiter pour la première fois de manière conséquente la question de l'accès à l'énergie dans le cadre de sa coopération au développement, alors que les besoins dans les pays en développement sont énormes (48 milliards d'USD par an selon l'Agence internationale de l'énergie).

### Observations

La Commission a examiné avec soin les mérites et faiblesses de chacune des propositions de projet présentées au titre de la facilité pour l'énergie et a accordé en priorité une aide aux meilleures de ces propositions, qui dépassaient de loin les normes de qualité contenues dans les guides de chacun des appels.

Bien qu'il existe toujours certains risques et faiblesses, la Commission doit décider d'apporter son aide aux projets innovants et ambitieux, sélectionnés conformément aux règles et procédures correspondantes, dans l'optique d'atteindre les objectifs généraux de chacun des appels à propositions.

La Commission a sélectionné les projets à financer en tenant compte des critères d'évaluation clairement définis dans les guides des appels, notamment la pertinence, la capacité opérationnelle et financière du bénéficiaire et de ses partenaires, la faisabilité, la durabilité et le rapport coût/efficacité, et en examinant si des mesures appropriées avaient été proposées afin d'atténuer les risques et faiblesses inhérents aux projets de développement complexes.

#### 16

En ce qui concerne les cinq projets mentionnés par la Cour, les commentaires et notes de chacun des évaluateurs sont pris en compte par le comité d'évaluation qui, contrairement aux évaluateurs individuels, est le seul à avoir une vision globale de toutes les propositions soumises dans le cadre d'un appel et des mérites respectifs de chacune de ces propositions au regard des critères définis dans le guide de l'appel. La Commission a mis en œuvre les procédures, contrôles et contreponds permettant de s'assurer que chaque comité d'évaluation applique rigoureusement les règles régissant l'évaluation de l'appel, de manière à garantir l'intégrité et la cohérence du processus général d'évaluation, en dépit des lacunes pouvant survenir du fait des experts évaluateurs individuels.

#### 16 a)

Les évaluateurs ont évalué la proposition, comme il ressort de leurs notes et commentaires respectifs, pour chacun des critères d'évaluation contenus dans le guide de l'appel. Bien que certaines faiblesses aient été notées, les évaluateurs ont également identifié des forces majeures telles que: la stimulation des activités commerciales, une bonne connaissance du pays, une très bonne implication du secteur privé, un potentiel de durabilité financière et une bonne implication de la communauté. Les notes attribuées par les deux évaluateurs montrent qu'aucun des problèmes relevés ne constituait un motif de rejet.

En se basant sur ses observations, le comité d'évaluation a attribué une note finale tenant compte tant des forces que des faiblesses des propositions concernées, comme l'explique la réponse de la Commission au point 16 ci-dessus.

### 16 b)

Comme expliqué plus haut, le comité d'évaluation, contrairement aux évaluateurs individuels, est le seul à avoir une vision globale de toutes les propositions soumises dans le cadre d'un appel et des mérites respectifs de chacune de ces propositions au regard des critères définis dans le guide de l'appel.

En ce qui concerne les quatre projets mentionnés par la Cour, le comité d'évaluation compétent a achevé la troisième et dernière évaluation en estimant que les mesures existantes d'atténuation des risques et faiblesses identifiés étaient acceptables.

### 17

Les projets mentionnés par la Cour n'ont pas atteint les objectifs fixés, principalement en raison de facteurs externes défavorables ne pouvant être contrôlés (par exemple les conditions du marché, l'évolution technologique, les conditions naturelles, etc.).

### 18

À cet égard, la Commission souligne l'importance des améliorations introduites dans l'appel à propositions ultérieur réalisé au titre de la deuxième facilité, qui demandait de joindre à la proposition une étude de faisabilité.

La Commission a assuré le suivi des projets au moyen des différents outils et modalités disponibles, notamment par la mise en place d'une structure de suivi permanente. Dans certains cas précis, le suivi sur le terrain aurait pu être renforcé.

Les rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre étaient de qualité inégale puisque celle-ci dépendait des capacités variables des bénéficiaires en matière de rédaction de rapports.

### 22 a)

Dès la détection de problèmes de qualité des rapports, la Commission a pris les mesures nécessaires afin de les traiter, notamment en fournissant aux bénéficiaires des modèles de rapports descriptifs intermédiaires et finaux et de rapports financiers. La capacité de fournir des rapports de qualité varie en effet d'un bénéficiaire à l'autre; par conséquent, pour la deuxième facilité, des modèles améliorés de rapports descriptifs et financiers ont été joints en annexe aux contrats de subvention.

### 22 b)

Voir la réponse de la Commission au point 22 a).

### 22 c)

Voir la réponse de la Commission au point 22 a).

### 23

La Commission a renouvelé en bonne et due forme le contrat passé avec la société de conseil chargée de fournir les services de suivi adaptés pour les projets au titre de la facilité pour l'énergie en cours ainsi que pour les projets sélectionnés dans le cadre des deux derniers appels au titre de la deuxième facilité concernant l'électrification et la fragilité des zones rurales.

### 24

L'examen normalisé réalisé par une entité unique a permis d'harmoniser et d'améliorer quelque peu les rapports des partenaires chargés de la mise en œuvre, et le contrat conclu avec la société de conseil peut prévoir les ressources nécessaires à la vérification sur place des informations fournies dans ces rapports. La Commission a par conséquent pris les mesures nécessaires et a renouvelé le contrat conclu avec la société de conseil de sorte qu'il prévoit la fourniture de services de suivi des projets via des missions sur le terrain, le cas échéant.

Le pouvoir de contraindre les bénéficiaires des subventions au titre de la facilité pour l'énergie à respecter les recommandations appartient cependant aux délégations de l'Union, conformément aux dispositions des conventions de subvention respectives, et il ne peut être sous-traité à la société de conseil.

### 25

Pour certains projets, l'examen à mi-parcours n'a pas été effectué car les activités mises en œuvre étaient insuffisantes.

La Commission a fait usage de tous les instruments disponibles afin de soutenir la mise en œuvre des projets et a pris les mesures appropriées, dans le respect des limites fixées par les règles contractuelles.

En effet, il n'est pas possible d'apporter des modifications substantielles aux activités des projets, conformément aux règles contractuelles qui stipulent, entre autres, que les «avenants ne peuvent avoir pour objet ou pour effet d'apporter au présent contrat des modifications susceptibles de remettre en cause la décision d'attribution de la subvention, ni de violer l'égalité de traitement entre demandeurs».

### 26

Les différentes recommandations visant à l'amélioration de la qualité des rapports de projets ont été prises en compte lors de la conception des appels ultérieurs au titre de la deuxième facilité.

### 27

La Commission a (de même que les experts chargés du suivi, dans les limites de leur contrat) demandé des informations ou clarifications supplémentaires à plusieurs occasions et, dans les cas où celles-ci n'ont pas été transmises, les paiements ont été suspendus, conformément aux règles contractuelles.

En ce qui concerne la possibilité de mettre fin au contrat, il s'agit là d'une mesure drastique qui peut compromettre les efforts et les investissements importants déjà réalisés et qui n'est envisagée qu'après épuisement de toutes les autres possibilités, en gardant à l'esprit l'intérêt suprême des bénéficiaires finaux et les principes de bonne gestion financière.

### 28

Des visites régulières sur place, lorsque cela est possible, sont essentielles au contrôle et au suivi d'un projet. Les délégations disposent de nombreux moyens pour assurer le suivi des projets, notamment le contrôle à distance basé sur les rapports, les téléconférences, les recherches documentaires, les échanges avec les bénéficiaires, etc. La périodicité des visites sur place dépend, entre autres, de la charge de travail, de la localisation des projets et de leur accessibilité, des questions de sécurité, de la disponibilité des ressources, etc. Bien évidemment, seul le chef de délégation responsable peut décider de la manière la plus appropriée de contrôler ou de suivre un projet à chaque occasion, déterminer s'il y a lieu de soumettre un projet au titre de la facilité pour l'énergie à des visites régulières et, le cas échéant, fixer les modalités d'exercice de ces visites par les fonctionnaires d'une délégation de l'Union donnée. Il a une vision globale de l'ensemble des tâches devant être accomplies par la délégation et de la priorité à donner à chacune d'entre elles, en tenant compte de la situation en matière de ressources humaines et des contraintes diverses.

### 29

Le suivi axé sur les résultats (ROM) n'est qu'un des outils permettant d'assurer le suivi d'un projet et la Commission l'a utilisé de manière adéquate en plus de tous les autres outils, notamment la fonction de suivi permanente de la facilité pour l'énergie, rendue disponible par le contrat de service conclu avec la société de conseil.

### 29 a)

Bien que le projet mentionné par la Cour n'ait été soumis au suivi axé sur les résultats qu'en 2013, la délégation de l'Union en Tanzanie a toujours été consciente, grâce à une correspondance et des échanges réguliers, de la situation et a pris des mesures pour la corriger. Par exemple, outre les rapports intermédiaires exigés par le contrat, les partenaires chargés de la mise en œuvre ont produit pour le projet des «rapports de suivi interne» tous les six mois, en application de la pratique introduite par la délégation à partir de 2012 visant à améliorer le suivi. La délégation a conservé des contacts réguliers avec le projet et a apporté son soutien afin de trouver des solutions.

### 29 b)

Il n'a pas été proposé d'inclure le projet dans la liste du suivi axé sur les résultats pour 2010 et 2011 car il n'avait pas suffisamment progressé à ce moment-là. En 2012, bien que le projet ait initialement été proposé pour la liste du suivi axé sur les résultats, il a été décidé de ne pas l'y laisser car les activités sur le terrain étaient encore insuffisantes et un examen à mi-parcours était déjà prévu pour début 2012, après le prolongement de la période de mise en œuvre pour une durée de 24 mois.

### 30

Comme expliqué au point 27, la possibilité de mettre fin à un contrat n'est envisagée qu'après épuisement de toutes les autres possibilités. Les services responsables du suivi de la mise en œuvre des deux projets mentionnés par la Cour n'avaient pas encore établi que c'était le cas et que ces projets ne pouvaient plus être mis en œuvre d'une autre manière.

### 30 a)

La délégation responsable du projet, après avoir examiné les mesures correctrices possibles, a décidé que limiter la portée géographique du projet ne serait pas la meilleure solution.

### 31

La délégation au Mozambique a toujours eu connaissance des difficultés posées par le projet. Les projets innovants dans des domaines qui sont relativement nouveaux pour le contexte local connaissent souvent un démarrage difficile. Il est cependant apparu clairement, au fil du temps, que le programme n'atteindrait pas ses objectifs et, à ce moment, la délégation a tenté à de nombreuses reprises de trouver des solutions appropriées. De nombreuses propositions de solution aux problèmes rencontrés par le projet ont été envisagées, mais aucune d'entre elles n'a été jugée réaliste. Il a donc été mis fin au projet. En avril 2015, la délégation a effectué une visite sur place (afin d'examiner les opérations, le financement et les contrats), à l'issue de laquelle la fermeture a été décidée.

Les trois quarts des projets examinés par la Cour ont déjà produit les résultats escomptés, voire les ont dépassés.

36 Quatre des projets examinés par la Cour n'ont pas réussi à produire la majorité des résultats escomptés en raison de difficultés liées à la capacité des bénéficiaires et de circonstances défavorables, qui ont posé problème dès la conception initiale des projets et ont ôté toute efficacité aux mesures d'atténuation.

La Commission note qu'il est impossible d'exclure totalement un problème de capacité, tout particulièrement lorsque, d'une part, les projets visés sont innovants et ambitieux et que, d'autre part, les bénéficiaires sont pauvres. Dans un tel contexte, il est irréaliste d'attendre des projets parfaits.

### 36 c)

L'évaluation du projet s'est faite dans le respect de la procédure applicable, qui considérait la participation du secteur privé comme une force pour la durabilité des projets.

## Conclusions et recommandations

### 41

La Commission accueille favorablement le rapport de la Cour. La création de la facilité pour l'énergie a permis à la Commission de traiter pour la première fois de manière conséquente la question de l'accès à l'énergie dans le cadre de la coopération au développement, alors que les besoins dans les pays en développement sont énormes (48 milliards d'USD/an)<sup>2</sup>. La Commission a fait un usage efficace de la facilité pour l'énergie et, comme le montre le rapport de la Cour, la plupart des projets examinés ont été couronnés de succès et présentent de bonnes perspectives de durabilité. Il s'agit là d'une réussite remarquable eu égard au contexte difficile dans lequel la coopération au développement doit être mise en œuvre. Seul un quart des projets examinés n'a pas produit les résultats escomptés. Cette situation s'explique en partie par des circonstances défavorables, qui ont posé problème dès la conception initiale des projets et ont ôté toute efficacité aux atténuations des risques prévues. La Commission est également consciente que certains progrès sont possibles, notamment concernant le suivi des projets sur le terrain. Elle a déjà pris certaines mesures et poursuivra ses améliorations sur la base des recommandations formulées par la Cour.

### 42

La Commission a appliqué les règles et procédures régissant les appels à propositions de manière uniforme et rigoureuse et a accordé une aide aux projets selon des priorités bien définies.

Le comité d'évaluation était conscient des risques et faiblesses de chacune des propositions. L'existence de risques et faiblesses dans les propositions était d'ailleurs prévue au titre de la facilité pour l'énergie, qui visait notamment à encourager l'innovation tout en faisant face aux défis posés par la fourniture de services énergétiques durables et abordables aux plus pauvres.

<sup>2</sup> Rapport de l'Agence internationale de l'énergie « Énergie pour tous – Le financement de l'accès à l'énergie pour les plus pauvres », extrait spécial du *World Energy Outlook*, AIE 2011.

Les risques ou faiblesses identifiés dans les propositions ayant fait l'objet d'une évaluation ont été dûment pris en compte par le comité d'évaluation compétent au regard des mesures d'atténuation proposées par les candidats concernés avant l'attribution des notes définitives permettant de classer chacune des propositions de manière cohérente et objective en fonction des critères, objectifs et priorités établis dans le guide de l'appel.

### Recommandation n° 1

La Commission accepte la recommandation et a pris les mesures adéquates:

- i) conformément aux modèles du PRAG 2014, l'évaluation de la conception de l'action joue un rôle vital dans l'évaluation des propositions. Sur les 50 points possibles pour la note de synthèse, 10 sont liés à la conception de l'action. Dans la plupart des cas, des faiblesses importantes dans la conception se traduiront donc par le rejet de la proposition dès l'étape de la note de synthèse;
- ii) la capacité des candidats à mettre en œuvre l'action est évaluée à l'étape du dossier complet. Plus récemment, l'évaluation de la capacité opérationnelle a été étendue aux cocandidats et aux entités affiliées. Vu l'importance de cet aspect, la Commission a introduit un seuil minimal dans le PRAG 2014 selon lequel les candidats doivent remplir au moins 12 des 20 points possibles pour la capacité pour que leur demande de subvention puisse être examinée.

### 43

La Commission a assuré le suivi des projets au moyen des différents outils et modalités disponibles, notamment par la mise en place d'une structure de suivi permanente.

De manière générale, la Commission a exercé un suivi minutieux lors des phases de mise en œuvre les plus importantes et a apporté des solutions et des mesures correctrices, dans la mesure du possible et dans le respect des règles et procédures en vigueur. Dans certains cas précis, le suivi sur le terrain aurait pu être renforcé.

### 43 a)

La Commission a traité les lacunes en matière de rapport contrat par contrat et a également introduit des modèles améliorés pour les rapports descriptifs intermédiaires et finaux ainsi que pour les rapports financiers.

### 43 b)

La Commission a assuré un suivi attentif en recourant aux visites sur place et aux nombreux moyens de suivi des projets, notamment le contrôle à distance basé sur les rapports, les téléconférences, les recherches documentaires, etc. La périodicité des visites sur place dépend de la charge de travail, de la localisation des projets et de leur accessibilité, des questions de sécurité et des ressources disponibles. Seul le chef de délégation responsable peut déterminer s'il y a lieu de soumettre un projet au titre de la facilité pour l'énergie à des visites sur place régulières, car il a une vision globale de l'ensemble des tâches devant être accomplies par la délégation et de la priorité à donner à chacune d'entre elles, en tenant compte de la situation en matière de ressources humaines et des contraintes diverses.

Le suivi axé sur les résultats ne constitue que l'un des outils disponibles pour assurer le suivi d'un projet, et d'autres moyens de suivi ont été mis en place pour les projets ne faisant pas l'objet de visites de suivi axé sur les résultats.

### 43 c)

La Commission s'est toujours efforcée de soutenir la bonne mise en œuvre des projets et de trouver des solutions (en collaboration avec les bénéficiaires des contrats de subvention) permettant de remédier à tout problème. À cet égard, mettre fin au contrat de subvention est toujours la dernière option envisagée, afin de ne pas compromettre les investissements et les efforts réalisés et de préserver les éventuels bénéfices apportés aux bénéficiaires finaux de la facilité pour l'énergie.

### Recommandation n° 2 – Réponse commune de la Commission aux points i) à v)

La Commission accepte la recommandation. Des améliorations sont encore possibles, notamment en ce qui concerne le renforcement du suivi des projets. La Commission a déjà régulièrement traité cette question

et elle envisagera des mesures supplémentaires afin de permettre aux délégations de renforcer le suivi des projets, tout en tenant compte de leurs contraintes en matière de ressources humaines et financières.

### 44

Seul un quart des projets examinés n'a pas produit les résultats escomptés, principalement en raison de difficultés liées à la capacité des bénéficiaires ou de circonstances défavorables qui ont posé problème dès la conception initiale des projets et ont ôté toute efficacité aux mesures d'atténuation des risques prévues.

### Recommandation n° 3

La Commission accepte cette recommandation.

Il serait utile de procéder à une évaluation de la nécessité de continuer à apporter une assistance technique afin de déterminer si des besoins en matière de soutien subsistent à l'expiration du financement au titre de la facilité pour l'énergie. Il ne sera pas possible d'augmenter la subvention initiale accordée dans le cadre du programme actuel de la facilité pour l'énergie. La Commission va toutefois réfléchir à la façon dont cette question peut être prise en compte en vue de consolider les investissements réalisés. De plus, la Commission va se pencher sur la manière d'appliquer la recommandation dans le cadre de nouveaux programmes innovants, comme l'initiative de financement de l'électrification (ElectriFI).

## COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

### **Publications gratuites:**

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/eurodirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/eurodirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### **Publications payantes:**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

En 2004, près de 2 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services énergétiques adéquats, abordables et durables, lesquels sont essentiels pour obtenir des progrès notables dans la réalisation des objectifs de développement. Créée en juin 2005, la facilité ACP-UE pour l'énergie vise à améliorer l'accès des populations démunies vivant en zone rurale et périurbaine – et tout particulièrement en Afrique subsaharienne – à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables revêtant une importance particulière. Dans le présent rapport, la Cour estime, en conclusion, que la Commission a globalement réussi à améliorer l'accès des personnes démunies d'Afrique de l'Est aux énergies renouvelables grâce à la facilité ACP-UE pour l'énergie, mais qu'elle aurait pu mieux faire. La Cour formule un certain nombre de recommandations en vue d'une sélection plus rigoureuse des projets, du renforcement de leur suivi et de l'amélioration de leurs perspectives de durabilité.



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE



Office des publications